



LOI SUR L'ÉVALUATION D'IMPACT - FORMULAIRE SUR LA DÉTERMINATION DE L'IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX (DIEE) AUTRES PROJETS

Le présent formulaire a pour objectif de résumer et de documenter les effets environnementaux négatifs importants d'un projet conformément à l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). Consultez la section 3.6 de la procédure ministérielle (Exigences relatives aux projets de base et aux autres projets) pour en savoir plus et suivez les directives sur la détermination de l'importance des effets environnementaux (instructions d'entrée et liens avec la tenue des dossiers dans le SAPH et le registre de la LEI). Tous les documents de DIEE remplis et signés doivent être téléversés dans le SAPH et le lecteur SCHED.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Titre du projet : Site d'entreposage des déblais de dragage, Sandy Cove, comté de Digby, Nouvelle-Écosse	
2. Promoteur : Pêches et Océans Canada – Ports pour petits bateaux (MPO-PPB)	
3. Autres personnes-ressources : Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) Scott Burley, Services environnementaux 1713 Bedford Row, Halifax (N.-É.) B3J 3C9 902 237-5392 scott.burley@pwgsc-tpsgc.gc.ca	4. Rôle de chaque personne-ressource : Consultant ODG
5. Source (personne-ressource) : Steve Deveau – Ingénieur principal de projets, MPO-PPB	
6. Date de réception : 25 janvier 2022	
7. N° du SAPH : S.O.	8. N° de dossier du MPO : S.O.
9. N° de dossier MGCE : S.O.	10. N° de référence du Registre canadien d'évaluation d'impact : 83276

DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

11. Lieu du projet :

Le projet proposé est situé sur deux parcelles de propriétés appartenant au gouvernement fédéral (PID 30269542 et PID 30163331, qui a été acquise récemment). Les propriétés sont situées au nord-est de Sandy Cove, en Nouvelle-Écosse (N.-É.), le long de la baie St. Marys. Le site du projet, la propriété n° 27952 de Pêches et Océans Canada – Ports pour petits bateaux (MPO-PPB) dans le Répertoire des biens immobiliers fédéraux (RBIF), mesure en tout 14,41 hectares (ha) et est accessible par une route de gravier connue sous le nom de chemin Old Post; également connue sous le nom « Old Route 217 Loop ». Les coordonnées indiquées pour RBIF 27952 sont 44.492200, -66.068600 (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2022). La propriété se trouve à proximité de quatre ports pour petits bateaux (PPB) du MPO situés sur la péninsule de Digby : à 12 kilomètres (km) du PPB de Centreville; à 13 km du PPB d'East Ferry; à 9 km du PPB de Little River; et à 1,5 km du PPB de Sandy Cove East (**figure 1** et **figure 2 de l'annexe A**).

12. Résumé du projet :

Le MPO-PPB propose d'entreprendre l'aménagement d'un site d'entreposage des déblais de dragage (SEDD) destiné à servir à l'entreposage à long terme les déblais de dragage provenant principalement du PPB de Centreville (code de port 1051). Les options de réutilisation de ces déblais de dragage seront étudiées de sorte qu'une partie des déblais pourrait être entreposée temporairement sur le site, mais on prévoit que la majorité des déblais seront entreposés à long terme sur le site. Étant situé à proximité d'autres PPB sur la péninsule de Digby, le SEDD pourrait également constituer une option pour l'entreposage et la gestion des sédiments issus des projets de dragage aux endroits suivants : le PPB de Sandy Cove East, le PPB de Little River et le PPB d'East Ferry.

Les travaux d'aménagement dans les limites du site du projet comprendront la construction d'une route d'accès qui facilitera le transport des déblais de dragage entre les ports et l'emplacement désigné pour l'entreposage des déblais (**figure 3, annexe A**). Les déblais de dragage seront entreposés dans la zone de confinement construite sur place. Une zone tampon arborée sera conservée autour de la zone de confinement et le long des limites des propriétés adjacentes pour faire en sorte que la zone de confinement soit le moins visible possible à partir des propriétés voisines ainsi que du chemin Old Post. Elle aidera également à contrôler le ruissellement de surface.



Le sol du SEDD sera retravaillé pour créer des bermes et des fossés qui contiendront les déblais de dragage et contrôleront le ruissellement de surface. Les déblais apportés au site y seront avant tout gérés et entreposés de manière permanente. Toutefois, les possibilités de réutilisation des déblais (p. ex. matériaux de construction, champs d'épuration) seront étudiées et mises en œuvre si elles sont chimiquement acceptables et considérées comme des options valables. Un programme de gestion et de surveillance du site sera élaboré afin d'incorporer des mesures d'atténuation appropriées qui permettront de remédier aux impacts potentiels sur le milieu environnant et de fournir des détails sur la manutention et l'entreposage adéquats des déblais de dragage afin d'éviter les impacts nuisibles à l'extérieur du site. Un plan d'échantillonnage sera entrepris pour valider les prévisions de cette étude d'impact et s'assurer que les mesures d'atténuation fonctionnent comme prévu pour éviter les impacts nuisibles à l'extérieur du site.

13. Évaluation des solutions de rechange :

Plusieurs options d'élimination ont été envisagées en vue de déterminer l'option la plus réalisable sur les plans environnemental, technique et économique pour la gestion des sédiments dragués résultant des activités de dragage d'entretien des PPB situés sur la péninsule de Digby :

- Élimination sur des propriétés privées – Dans le passé, les sédiments dragués du port de Centreville et d'autres ports locaux étaient transportés et éliminés sur diverses propriétés privées situées à proximité des ports. En Nouvelle-Écosse, le MPO est assujéti à des normes et règlements provinciaux établis en 2013 et 2014 concernant l'élimination des déblais de dragage des bassins et des chenaux portuaires qui n'autorisent plus l'élimination de ces déblais sur des terrains privés. Cette option n'existe plus, car elle n'est pas conforme à la législation provinciale.
- Immersion en mer – L'immersion en mer (IEM) est réglementée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) en vertu de l'annexe 6 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)]. Pour pouvoir être éliminés en mer et conformément aux conditions du permis, les déblais doivent répondre à des critères précis concernant les propriétés chimiques et physiques, ce qui est vérifié par un échantillonnage périodique et des tests analytiques. Les résultats des échantillons ont indiqué que la composition physique et chimique des sédiments pourrait ne pas répondre aux critères des permis, et que les coûts liés à l'obtention des permis requis sont prohibitifs compte tenu des volumes de dragage relativement faibles. Par conséquent, l'immersion en mer n'est pas une option valable pour les déblais résultant du dragage d'entretien dans les PPB à proximité.
- D'autres propriétés ont été envisagées lors de la sélection du site proposé pour l'entreposage des déblais de dragage. Toutefois, le site de Sandy Cove a été choisi en raison de son emplacement central dans la péninsule de Digby, de sa disponibilité à l'achat, de son emplacement le long de la côte et de sa position topographique en aval des propriétés résidentielles.

L'établissement d'un site d'entreposage des déblais de dragage sur la propriété située à Sandy Cove, dans le comté de Digby, en Nouvelle-Écosse, a été déterminé comme étant l'option à privilégier pour entreposer les sédiments dragués résultant des activités de dragage d'entretien aux PPB situés sur la péninsule de Digby. Cette option se traduirait par des distances de transport par camion relativement plus courtes, ce qui présenterait des avantages environnementaux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du bruit et de la poussière, ainsi que des avantages économiques liés à la réduction des coûts de transport par camion. Le site offrira également la possibilité de gérer avec flexibilité les déblais de dragage afin de répondre aux besoins de dragage lors de périodes assujétiées à des contraintes de temps (p. ex., après une tempête), durant lesquelles l'accès aux ports peut être entravé en raison de l'accumulation de sédiments.



EXAMEN DU PROJET

14. Justification de l'application de l'article 82 de la LEI :

Le projet a lieu sur un territoire domanial et :

- le MPO-GCC propose le projet à titre de promoteur;
- le MPO-GCC propose d'émettre une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches*, de délivrer un permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* ou de délivrer toute autre autorisation réglementaire;
- le MPO-GCC propose de fournir une aide financière à une autre partie pour permettre la réalisation du projet;
- le MPO-GCC propose d'accorder un permis ou un intérêt sur un territoire domanial pour permettre la réalisation du projet;
- autre.

15. Autorité principale et justification de la participation :

Le MPO-PPB est le promoteur.

16. Autres autorités et justification de la participation :

Sans objet

17. Autres personnes-ressources et nature de la réponse :

Ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse – Avis de projet envoyé par courriel le 22 février 2022.

- Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse – Avis de projet envoyé par courriel le 22 février 2022.

- Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

ECCC – Avis de projet envoyé par courriel le 22 février 2022.

- Réception d'une réponse par courriel de Maryam Fazeli le 16 mars 2022, présentant des informations et des mesures d'atténuation recommandées pour s'assurer que le projet est conforme aux lois et règlements pertinents en vertu du mandat d'ECCC. Les informations fournies par ECCC ont été prises en compte et intégrées à cette évaluation et les mesures d'atténuation applicables ont été incluses dans la section 25 ci-dessous.

18. Nature du projet :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bâtiments et aménagement immobilier | <input type="checkbox"/> Restauration et conservation | <input type="checkbox"/> Aéroports et aérodromes |
| <input type="checkbox"/> Mines et minéraux | <input type="checkbox"/> Activités d'entretien (clôtures, murs) | <input type="checkbox"/> Barrages et réservoirs |
| <input checked="" type="checkbox"/> Ports et havres | <input type="checkbox"/> Énergie nucléaire | <input type="checkbox"/> Voies ferrées |
| <input type="checkbox"/> Pétrole et gaz | <input type="checkbox"/> Ponts | <input type="checkbox"/> Énergie hydroélectrique |
| <input type="checkbox"/> Routes et autoroutes | <input type="checkbox"/> Gestion des déchets | <input type="checkbox"/> Énergie de remplacement |
| <input type="checkbox"/> Gestion de l'eau | <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Autre, catégorie non précisée |
| <input type="checkbox"/> Loisirs et tourisme | <input type="checkbox"/> Exploitation forestière | |



19. Portée du projet et l'évaluation (détails du projet faisant l'objet d'un examen) :

Description du projet

Le MPO-PPB propose d'aménager un site d'entreposage des déblais de dragage (SEDD) destiné à recevoir, à entreposer et à gérer les déblais sédimentaires résultant des activités de dragage d'entretien menées au PPB de Centreville, et possiblement à d'autres propriétés de PPB voisines situées le long de la péninsule de Digby (N.-É.). Le projet proposé prévoit la construction d'une zone de confinement des déblais de dragage sur une partie de la propriété appartenant au MPO-PPB, située sur le chemin Old Post (route 217) à Sandy Cove, dans le comté de Digby, N.-É. Cette propriété, PID 30269542, a une superficie totale de 11,47 ha en bordure de la baie de St. Marys. Une propriété adjacente a récemment été achetée, PID 30163331, afin d'ajouter 2,94 ha à la propriété RBIF n° 27952 du MPO-PPB, pour une superficie totale de 14,41 ha sur laquelle le projet proposé pourrait être implanté (**figure 3, annexe A**).

Transport de matériaux et d'équipement

Le projet nécessitera le transport de matériaux et d'équipement ainsi que de travailleurs sur la propriété fédérale de Sandy Cove pendant les travaux de construction et d'exploitation du SEDD. Ce travail s'effectuera à l'aide de divers véhicules tels que des camions de roulage de différents formats, d'équipements lourds tels que des excavateurs, et de véhicules légers tels que des camionnettes et des voitures circulant sur les routes 1, 101, 217, 303 et 340. La fréquence de transport par camion de déblais dragués sur la propriété du SEDD sera relativement faible (une fois tous les deux ou trois ans); par conséquent, le site sera inactif la plupart du temps et la circulation n'augmentera que pendant de brèves périodes d'activité. En moyenne, les activités de dragage nécessiteraient environ 80 chargements de camion sur une période de 2 à 3 semaines, à une fréquence prévue de 2 à 3 ans. Lors de projets de dragage plus importants, cette période peut passer de quatre à six semaines, en fonction de la quantité réelle.

Construction du SEDD

Les travaux d'aménagement comprendront les trois phases suivantes :

1) Défrichage du site : Les travaux de défrichage seront effectués dans l'empreinte des travaux de construction du SEDD et le long de la route d'accès à l'aide de scies à chaîne, d'équipements de récolte et d'un buteur. La zone défrichée totale sera d'environ 18 555 m². Le bois marchand sera retiré du site et les matières ligneuses restantes seront réduites en copeaux et épanchées au sol. Les travaux de défrichage seront effectués en automne et en hiver afin d'éviter tout impact sur les oiseaux nicheurs. L'essouchement de matières ligneuses plus petites aura lieu dans certaines parties de la zone de confinement et le long de la route d'accès afin de préparer le terrain pour des travaux de terrassement. La terre végétale sera accumulée séparément à des fins de réutilisation pour la remise en état du site. Si un terrain perturbé est laissé tel quel pendant une période prolongée avant les travaux de construction, l'aire sera couverte de paillis afin de réduire le risque d'érosion. Le gestionnaire du site surveillera le ruissellement en surface sur le site et identifiera toute source potentielle de ruissellement chargé de sédiments quittant le site. Il pourrait s'agir d'un fossé, du pied d'un tas de matériaux ou d'une zone perturbée. Des mesures temporaires appropriées de contrôle de la sédimentation seront utilisées si nécessaire (p. ex. une clôture anti-érosion). Toutes les machines seront maintenues en bon état de fonctionnement et un équipement approprié d'intervention en cas de déversement sera présent sur place pendant les travaux. Les contenants de déchets (p. ex. les bidons d'huile) et d'autres déchets générés par les équipes de travail seront recueillis et retirés du site en vue d'une élimination appropriée.

2) Construction d'une route d'accès : Une nouvelle route d'accès sera construite à l'intérieur de la propriété, depuis le chemin Old Post jusqu'à la zone de confinement des déblais de dragage. Des améliorations seront également apportées au chemin Old Post pour faciliter le transport des matériaux au site proposé, notamment l'enlèvement des broussailles pour élargir les limites du site, le nivellement et le durcissement de la chaussée, au besoin, et peuvent nécessiter la mise à niveau des ponceaux de drainage transversal pour accueillir des véhicules plus lourds. L'empreinte totale de la nouvelle route d'accès, y compris le fossé de drainage, est d'environ 3 120 m² (16 m de largeur sur 196 m de longueur). La route aura une surface supérieure de 4 m de largeur et sera composée de matériaux compétents importés sur le site. Une zone d'évitage sera construite à l'extrémité de la route d'accès située à l'intérieur de la zone de confinement, à partir de laquelle les camions déverseront les matériaux. Un fossé de drainage sera installé en amont de la route afin d'intercepter les eaux de ruissellement de la pente et de diriger le drainage propre du site en aval vers une zone végétalisée. Le fossé de drainage comprendra des mesures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation au besoin, tels que des barrages submersibles situés à l'intervalle recommandé en fonction de l'inclinaison de la pente. Des panneaux de signalisation seront installés le long de la route pendant les activités et une barrière contrôlera l'accès et empêchera les décharges illégales. Les excédents de terre végétale et de morts-terrains seront mis en tas séparément pour être réutilisés ailleurs pendant les travaux de construction du site. Toute la terre végétale excédentaire qui subsistera après les travaux de construction sera conservée en vue de la remise en état du site.



3) Construction d'une zone de confinement : La zone de confinement construite pour les déblais allant au site sera d'une superficie totale de 12 495 m², avec une longueur totale de \pm 147 m et une largeur de \pm 85 m (route d'accès incluse). Des travaux de terrassement mineurs auront lieu pour créer des bermes et des fossés qui contiendront les déblais de dragage et contrôleront le ruissellement en surface. La zone de confinement sera divisée en deux parties, la zone nord étant dotée d'une membrane géosynthétique à faible perméabilité installée sous la zone de confinement et de barrages en terre le long des côtés ouest, est et nord. La partie sud de la zone de confinement sera située sur un sol naturel au sud de la zone de confinement septentrionale, avec un barrage de confinement en terre s'étendant le long du côté ouest. La route d'accès est conçue pour que les livraisons se fassent simultanément dans les deux zones. Les bermes de confinement auront une largeur d'environ 2 m et seront composées de morts-terrains locaux et éventuellement des déblais importés si nécessaire. La cote de la crête du barrage variera en fonction de la topographie autour du périmètre de la zone de confinement.

La zone de confinement septentrionale (n° 1) servira à entreposer les matières fines telles que les sables, les limons et les argiles. Cette cellule sera recouverte d'une membrane géosynthétique à faible perméabilité d'une épaisseur d'environ 610 mm. Les dimensions de la zone de confinement recouverte sont d'environ 2 197 m² (longueur approximative \pm 56 m et largeur \pm 40 m). Les travaux de construction comprendront l'excavation pour enlever les matières de morts-terrains jusqu'au substrat rocheux (généralement à une profondeur d'environ 0,5 m sur ce site) et l'utilisation des déblais excavés pour construire les bermes de confinement situées le long des côtés est, ouest et nord de la cellule. Des déblais supplémentaires peuvent être transportés par camion au besoin pour obtenir la hauteur de berme souhaitée. Le fond de la cellule sera préparé et un tapis de drainage (c.-à-d. une couche perméable de roche/gravier) sera installé à la base de la berme dans le coin nord-est de la cellule recouverte pour permettre à l'eau de s'écouler à partir de la cellule et vers le réseau de fossés le long de la route d'accès. Un ponceau sera installé sous la route d'accès le long du côté est de la section recouverte de la cellule pour permettre à l'eau de s'écouler dans les zones végétalisées en aval.

La zone de confinement sud (n° 2) servira à entreposer les matériaux rocheux de plus grande taille. La végétation de cette zone sera retirée, mais non arrachée afin de réduire la sédimentation dans les ruissellements. Aucune membrane imperméable n'est nécessaire pour ces matériaux et une seule berme de confinement est nécessaire le long du côté ouest de la cellule. Des mesures de contrôle des sédiments, telles que des clôtures anti-érosion, seront utilisées autour du périmètre de cette aire afin de mieux contrôler les ruissellements du site.

Une zone défrichée supplémentaire d'environ 20 m de large le long de la bordure est du site sera utilisée pour la mise en dépôt temporaire et la gestion des dépôts. Seuls le personnel du MPO et les travailleurs autorisés pourront accéder au site.

Fonctionnement et entretien

La propriété proposée est destinée à l'entreposage à long terme de sédiments provenant principalement du PPB de Centreville, situé à Trout Cove. Le site peut toutefois recevoir des déblais provenant d'autres PPB à proximité, tels que Sandy Cove East, Little River et East Ferry, en fonction des exigences propres au site en matière de dragage. Les déblais apportés au site y seront avant tout gérés et entreposés de manière permanente. Toutefois, les possibilités de réutilisation des déblais (p. ex. matériaux de construction, champs d'épuration) seront étudiées et mises en œuvre si elles sont chimiquement acceptables et considérées comme des options valables.

Le PPB de Centreville est généralement dragué tous les 5 à 10 ans et une petite quantité est draguée du PPB de Little River tous les 2 à 3 ans. Le SEDD de Sandy Cove sera donc inactif la plupart du temps. Sandy Cove East et East Ferry sont dragués au besoin, à des intervalles plus longs. Le nombre de camions par opération de dragage à partir de Centreville et de Little River variera en fonction des quantités de dragage réelles et du format des camions de roulage. En moyenne, environ 500 à 600 mètres cubes (m³) de déblais sont dragués par opération, ce qui nécessiterait environ 80 chargements de camions sur une période de 2 à 3 semaines, à une fréquence prévue de 2 à 3 ans. Lors de projets de dragage plus importants, cette période peut passer à de 4 à 6 semaines, en fonction de la quantité réelle. Ces événements se produiraient toutefois à une fréquence beaucoup plus faible (en moyenne tous les 10 ans ou plus).

Le site sera conçu pour recevoir des déblais provenant de plusieurs travaux de dragage pendant que les ports de la zone resteront en activité. Le transport des déblais au site empruntera les routes et les autoroutes existantes entre les ports et le site proposé, notamment la route 217, le chemin Sandy Cove et le chemin Old Post (une extension en gravier de la route 217). Pendant cette période, des équipements lourds, tels que des excavateurs et des camions de roulage, seront utilisés pour déplacer des déblais sur le site afin de laisser suffisamment de place pour l'ajout de déblais dans la cellule de confinement au cours des cycles de dragage suivants.

Avant l'exploitation du SEDD, un plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré afin d'identifier des mesures d'atténuation appropriées qui permettront de remédier aux impacts potentiels sur le milieu environnant et de fournir des détails sur la manutention et l'entreposage adéquats des déblais de dragage afin d'éviter les impacts nuisibles à l'extérieur



du site. Ce programme comprendra la collecte d'échantillons d'eau souterraine pour analyse chimique à partir de huit puits de surveillance récemment installés en aval du SEDD à l'ouest, au nord et à l'est (emplacements identifiés sur la figure du plan d'aménagement conceptuel ci-jointe).

Fermeture/mise hors service

Il n'existe actuellement aucun plan de fermeture ou de mise hors service du SEDD de Sandy Cove. La nature même du projet proposé vise à garantir la viabilité et la sécurité des PPB situés à proximité, principalement pour la pêche commerciale et la navigation.

Si, pour une raison quelconque, le site doit être mis hors service, le MPO-PPB élaborera alors un plan de réutilisation ou de restauration propre au site, qui sera adapté à la législation environnementale et aux politiques du MPO applicables. La mise hors service des installations fera l'objet d'une étude d'impact et d'un examen législatif distincts en tant que futur projet indépendant.

Les effets environnementaux découlant de la fermeture ou de la mise hors service des ouvrages proposés ne sont pas pris en compte dans la présente évaluation.

Accidents et défaillances

Des accidents et des défaillances peuvent survenir lors de la pratique d'une activité physique. Les effets environnementaux potentiels résultant d'accidents et de défaillances au cours du projet proposé sont donc pris en compte dans la présente évaluation.

Échéancier

Les travaux de défrichage du site et de construction de la cellule et de la route d'accès devraient commencer à la fin de l'automne 2023 ou au début de l'hiver 2024, l'objectif étant que le site soit opérationnel pour le cycle de dragage du printemps 2024. Cet échéancier dépend du financement des programmes du MPO-PPB. La portée de l'évaluation se base sur les travaux à compléter dans un délai de cinq ans (c.-à-d. d'ici le 31 mars 2028).



CADRE ENVIRONNEMENTAL

20. Description de l'environnement :

Environnement physique

La propriété est délimitée au sud et au sud-est par la baie de St. Marys (océan Atlantique), à environ 220 m du SEDD. La plupart des propriétés environnantes, y compris celles situées en face du chemin Old Post, sont des propriétés forestières vacantes, à l'exception de PID 30365076, où se trouve une structure résidentielle, à environ 200 m au nord du SEDD. D'après les observations faites lors des visites du site, un puits foré et peut-être un puits ordinaire pourraient être présents à la structure résidentielle.

La topographie locale de la région est caractéristique de la péninsule de Digby, présentant des reliefs vallonnés avec des talus ou des falaises en forte pente le long des côtes. La topographie sur place est généralement en pente ascendante depuis le chemin Old Post jusqu'à un sommet dans la partie sud de la propriété, puis descend rapidement vers l'océan Atlantique. Les eaux superficielles devraient s'écouler vers le nord-ouest, à l'exception de la limite côtière où les eaux superficielles s'écouleraient vers l'est, en direction de la baie St. Marys. La partie intérieure de la zone d'étude est vallonnée et atteint son point culminant à l'extrémité sud de la propriété, en pente vers le nord et vers la baie St. Marys à l'est. La pente vers la baie St. Marys est très abrupte et environ 30 % de la propriété serait trop abrupte pour être aménagée.

Une étude sur le terrain et une analyse de photographies aériennes historiques (Stantec, 2022a) ont indiqué que le site a été fortement perturbé dans le passé en raison d'une combinaison d'activités agricoles et d'exploitation forestière. Les photographies aériennes historiques indiquent que le site a fait l'objet de plusieurs travaux de coupe par trouées depuis 1945. Lors de l'étude sur le terrain, des murs de pierres ont été trouvés à l'extrémité est de la zone du projet, indiquant que des activités agricoles (probablement l'exploitation de pâturages) y étaient pratiquées. Les photographies aériennes de 1945 ne montrent aucun signe d'activité agricole sur le site, bien que de petits pâturages soient présents juste à l'extérieur du site, au nord et au sud. Les preuves suggèrent que l'utilisation agricole du site a cessé au moins plusieurs décennies avant 1945.

Les cartes géologiques du substrat rocheux de la N.-É. pour la zone du projet (White et Horne, 2012) et les environs (Kontak et Webster, 2010) indiquent que le site se trouve sur le membre East Ferry (strate inférieure) de la formation North Mountain du groupe de Fundy, caractérisé par un basalte massif gris-vert, à grain fin ou moyen, avec des microcristaux de plagioclase et de pyroxène, et la présence fréquente de pegmatites gabbroïques. La strate peut également contenir de grandes entités circulaires (de plusieurs dizaines de mètres de large), appelées cônes sans racines. Les fractures de la strate sont tapissées de zéolites ou de silice, ou plus rarement de filons neptuniens constitués de matières à grain fin, riches en silice et de couleur rouge-brun.

La carte de la géologie superficielle de la N.-É. (Stea, Conley et Brown, 1992) indique que la géologie superficielle du site se compose de moraine de fond et de dépôts glaciaires en forme de stries, notamment une plaine de till pierreux et des drumlins. Ces dépôts sont décrits comme étant du till, une matrice pierreuse et sableuse dont les matériaux proviennent de substrats rocheux locaux, et de faciès de drumlins : till plus silteux en raison de l'érosion et de l'incorporation d'anciens dépôts de till par les glaciers. La topographie est décrite comme étant plate à vallonnée, avec de nombreux rochers en surface. Plus précisément, la région de Sandy Cove présente une épaisseur de 46 m de sédiments, composée de couches de limon et d'argile horizontales, de lits frontaux de sable pierreux à fort pendage et de lits sommitaux de gravier horizontaux à ciel ouvert.

Les facteurs environnementaux importants de la géologie de surface sont décrits comme ayant des limites modérées à l'utilisation des cultures en raison de la pierrosité, du drainage et de l'érodabilité rapides, des facteurs affectant la construction en raison de la faible profondeur, de la pierrosité et du niveau élevé de la nappe phréatique et une faible capacité de tamponnage des pluies acides (Stea, Conley et Brown, 1992).

La carte de la région des eaux souterraines (Kennedy et Drage, 2008) indique que le site se trouve dans une région d'eaux souterraines volcaniques; les dépôts fluvioglaciaires et alluviaux (c.-à-d. les dépôts généralement considérés comme ayant un potentiel plus élevé pour le développement d'un approvisionnement en eau souterraine) n'ont pas été identifiés dans la zone du projet. La carte des aquifères superficiels potentiels pour la région ouest de la N.-É. (Kennedy, 2014) n'identifie pas



de zones potentielles pour le développement d'un approvisionnement en eaux souterraines par des aquifères superficiels ni de puits municipaux réels d'approvisionnement en eaux souterraines dans la zone du projet.

La Classification écologique des terres (Neily et coll., 2017) comporte cinq niveaux, fournissant une description scientifique de la variété des écosystèmes terrestres à travers la N.-É. à des échelles écologiquement pertinentes. La division à l'échelle la plus large de la géographie des écosystèmes reconnue dans la Classification écologique des terres est l'Écozone, qui est ensuite subdivisée en écorégions, écodistricts, écoséctions et écosites à échelle plus fine (Neily et coll., 2017).

Le site est situé dans l'écorégion du littoral de Fundy et dans l'écodistrict de North Mountain. L'écodistrict de North Mountain consiste en une étroite crête presque entièrement recouverte de basalte, parallèle à la rive sud de la baie de Fundy. La crête atteint des niveaux d'au plus 240 m au-dessus du niveau de la mer (ASL) et est généralement plus abrupte sur le côté sud que sur le côté nord.

Les dépôts superficiels sont dominés par des tills à forte teneur en basalte. Ces dépôts de till sont souvent peu profonds jusqu'au substrat rocheux des hautes pentes. Les dépôts de colluvions sont fréquents sur les pentes moyennes et inférieures. Les sols découlent de loams sableux graveleux ou de tills de loam riches en basalte (sols de Rossway/Roxville), de loams sableux caillouteux ou de tills ou colluvions de loam riches en basalte (sols de Glenmont) et de tills ou colluvions de loam en argile graveleux contenant du basalte (sols de Middleton).

L'eau douce des lacs et des rivières ne représente que 0,4 % de l'écodistrict en raison du relief escarpé et des sols bien asséchés. Les terres agricoles occupent actuellement 9,6 % de l'écodistrict de North Mountain, tandis que 81 % de l'écodistrict est occupé par des forêts.

Environnement biologique

Sandy Cove est située dans l'écodistrict de North Mountain. Les terres forestières de l'écodistrict sont variées et comprennent l'épinette blanche (*Picea glauca*), l'épinette noire (*Picea mariana*), le sorbier d'Amérique (*Sorbus spp.*), le bouleau à papier (*Betula papyrifera*), l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), l'épinette rouge (*Picea rubens*) et la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*). Une grande partie de l'écodistrict de North Mountain, où est situé le site, a été soumise à des activités de récolte ou de défrichage.

L'habitat sur place (PID 30269542 et 30163331) a été caractérisé lors d'une visite du site faite par Stantec le 25 octobre 2021. L'habitat sur le site consiste en une forêt (cinq communautés végétales), des fourrés élevés (une communauté végétale) et une terre humide (deux communautés végétales) (**voir la figure 5 de l'annexe A**).

Les communautés végétales qui composent le type d'habitat forestier comprennent les forêts de conifères matures, les forêts de feuillus matures, les forêts mixtes matures, les forêts de résineux immatures et les forêts mixtes immatures. Les plus anciens peuplements forestiers sur place se trouvent sur les pentes abruptes près de la baie de St. Marys. Ces zones sont très difficiles à récolter et sont restées relativement intactes, tandis que la partie intérieure du site a été récoltée à plusieurs reprises et utilisée à des fins agricoles.

La forêt de feuillus matures est l'une des communautés végétales que l'on trouve sur les pentes abruptes. Le peuplement décrit est situé près du sommet de la pente, à l'extrémité nord du site. Son âge a été estimé à 60 ans et il est dominé par un mélange de frênes blancs (*Fraxinus americana*) et de bouleaux jaunes, avec de petites quantités d'épinettes blanches et de sorbiers d'Amérique (*Sorbus americana*). Le sous-étage arbustif est relativement clairsemé et composé en grande partie de cerisiers de Virginie (*Prunus virginiana*), de sapins baumiers immatures et d'épinettes blanches. La végétation au sol consiste en un tapis d'ébouriffe triangulaire (*Rhytidiadelphus triquetrus*) ponctuée de petites taches de verge d'or rugueuse (*Solidago rugosa*) et de dryoptère intermédiaire (*Dryopteris intermedia*).

La majeure partie de la pente raide est occupée par une forêt mixte mature dont l'âge est estimé à environ 100 ans. Cette communauté végétale présente un couvert arboré composé principalement d'un mélange d'épinettes blanches et de bouleaux jaunes, ainsi que de petites quantités de frênes blancs, d'érables rouges (*Acer rubrum*) et de sapins baumiers. Le frêne blanc est l'espèce la plus abondante de la strate arbustive. La strate herbacée était dominée par l'aster des bois verticillé (*Oclemena acuminata*) et une mousse non identifiée. Parmi les autres espèces que l'on trouve couramment dans la strate herbacée de cette communauté, citons la bazzanie trilobée (*Bazzania trilobata*), la verge d'or rugueuse et la véronique officinale (*Veronica officinalis*).



Des parcelles de forêts de résineux matures, âgées de 40 à 60 ans, sont présentes dans la partie intérieure du site. Ces peuplements sont principalement composés d'épinettes blanches et, dans une moindre mesure, de sapins baumiers et de bouleaux à papier. La composition du sous-étage arbustif variait en fonction de l'importance de la couverture forestière. Dans les peuplements ouverts, un sous-étage arbustif modérément dense composé d'aulnes rugueux (*Alnus incana*), d'aulnes crispés (*Alnus alnobetula*) et de cerisiers était présent, tandis que dans les peuplements à couvert forestier dense, le sous-étage arbustif se composait de quelques jeunes sapins baumiers et bouleaux jaunes. La composition des espèces de la strate herbacée varie également en fonction du degré de fermeture du couvert. Dans les peuplements ouverts, la strate herbacée est bien développée et composée d'une variété d'espèces, dont les plus abondantes sont l'ébouriffe triangulaire, la verge d'or rugueuse, la thélyptère de New York (*Thelypteris noveboracensis*) et l'osmonde de Clayton (*Claytosunda claytoniana*). Dans les peuplements à couverture dense, la strate herbacée est peu développée et composée principalement de mousses, dont l'hypne plumeuse (*Ptilium crista-castrensis*), le coussinet des bois (*Leucobryum glaucum*) et le dicrane boréal (*Dicranum sp.*).

De petites parcelles de forêt de résineux immature sont présentes près de la route d'accès au site, où des coupes forestières ont été effectuées il y a environ 15 ans. Le couvert est composé principalement de sapins baumiers et, dans une moindre mesure, d'épinettes blanches, d'érables rouges, de sorbiers d'Amérique et d'aulnes crispés. Le cornouiller du Canada (*Cornus canadensis*), l'ébouriffe triangulaire, la ronce des Alléghanys (*Rubus allegheniensis*) et la verge d'or rugueuse sont les espèces les plus abondantes dans la strate herbacée.

De grandes parcelles de forêt mixte immature sont également présentes le long de la route d'accès au site et semblent s'être développées à la suite d'une récolte de bois effectuée il y a environ 15 ans. Ces peuplements sont dominés par un mélange d'arbres et de grands arbustes. Les espèces les plus abondantes dans le couvert étaient l'aulne crispé, le sapin baumier, le bouleau gris (*Betula populifolia*), le cerisier de Virginie et le némopanthé mucroné (*Ilex mucronata*). La couche supérieure a soutenu une variété d'espèces, dont les plus abondantes sont l'aster pubescent (*Doellingeria umbellata*), le cornouiller du Canada, la ronce hispide (*Rubus hispidus*) et la verge d'or rugueuse. Parmi les autres herbes communes, on trouve l'hypne plumeuse, le dicrane boréal, le framboisier (*Rubus idaeus*) et la ronce des Alléghanys.

Terre humide

Trois terres humides ont été rencontrées sur le site, toutes étant de petits marécages dominés par de grands arbustes (**voir la figure 5 de l'annexe A**). Les deux terres humides situées à l'extrémité sud du site (zones humides 1 et 2) sont des marécages inclinés dominés par de grands arbustes qui soutiennent des communautés végétales similaires. Ces terres humides sont caractérisées par un couvert forestier clairsemé composé d'épinettes blanches et d'érables rouges ainsi que par une strate arbustive modérément dense composée d'une variété de petits arbres, de grands arbustes et de petits arbustes. Les espèces les plus abondantes de la couche arbustive étaient le némopanthé mucroné, le sapin baumier, le rosier de Virginie (*Rosa virginiana*), le bouleau à papier, l'aulne crispé, la viorne cassinoïde (*Viburnum nudum*) et le houx verticillé. La strate herbacée est dense et a soutenu un éventail diversifié d'espèces. Les espèces les plus abondantes de la couche supérieure sont les tourbes mousseuses (*Sphagnum spp.*), la ronce pubescente (*Rubus pubescens*), l'aster pubescent, la ronce du Canada (*Rubus canadensis*), l'osmonde cannelle (*Osmundastrum cinnamomeum*), l'aster des bois verticillé, la calamagrostide du Canada (*Calamagrostis canadensis*), la verge d'or rugueuse et la verge d'or graminifoliée (*Euthamia graminifolia*).

La terre humide 3, située à l'extrémité nord du site, est un marécage de bassin dominé par de grands arbustes qui a soutenu une communauté végétale différente. Cette terre humide présente un couvert arbustif dense composé principalement d'aulnes rugueux et de petites quantités de cerisiers de Virginie, de némopanthés mucronés, de jeunes sapins baumiers et d'épinettes blanches. Le couvert forestier est composé de quelques épinettes blanches. La strate herbacée est composée d'une variété d'espèces, dont l'ébouriffe triangulaire, la ronce pubescente, le carex trisperme (*Carex trisperma*), la glycérie striée (*Glyceria striata*), la verge d'or rugueuse et le pigamon pubescent (*Thalictrum pubescens*).

L'emplacement proposé des zones de confinement dans le SEDD permettra d'éviter les impacts directs sur les habitats humides identifiés sur le site (Stantec, 2022a). Des mesures d'atténuation appropriées seront mises en œuvre pour remédier aux incidences indirectes/directes potentielles sur les habitats humides au cours des phases de construction et d'exploitation (voir le tableau 3 de la section 26).

Espèces en péril

L'étude de base (Stantec, 2022a) comprenait un examen des espèces en péril susceptibles d'être présentes sur le site ou à proximité. Les espèces en péril ont été identifiées à l'aide de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) fournies par SPAC. Le CDC CA tient à jour des bases de données couplées qui indiquent les espèces présentes dans chaque province du Canada atlantique et les emplacements peu connus, tant à l'échelle fédérale que provinciale, d'espèces rares. SPAC a fourni une feuille de calcul datée du 15 janvier 2021 qui contient des données du



CDC CA pour un rayon de 5 km autour du site. Les espèces incluses dans les données du CDC CA fournies par SPAC qui sont répertoriées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada, par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et/ou par l'*Endangered Species Act* de la Nouvelle-Écosse (NSES) sont énumérées ci-dessous et comparées aux constatations faites sur le terrain (Stantec, 2022a).

- Dégélie plombée (*Pectenium plumbeum*) : La dégelie plombée est un cyanolichen qui pousse sur les grands arbres à feuilles caduques. En Nouvelle-Écosse, la plupart des données documentées de la dégelie plombée indiquent qu'elle provient de forêts mixtes contenant des érables rouges qui se trouvent dans des dépressions humides ou à proximité de ruisseaux, de rivières ou de lacs (COSEPAC, 2010). Les zones humides du site sont associées aux trois terres humides. Ces terres humides contiennent peu d'arbres et la forêt qui les entoure contient peu d'érables rouges. Les érables rouges présents sont petits ou poussent sur des pentes sèches. Le site du projet ne semble pas constituer un habitat approprié pour la dégelie plombée.
- Lophiolie d'Amérique (*Lophiola aurea*) : puisque les trois terres humides sur place ne contiennent pas de dépôts de tourbe, il est peu probable que la lophiolie soit présente.
- Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) : Aucune caractéristique naturelle ou structure anthropique sur place ne pourrait constituer un habitat de nidification approprié pour l'hirondelle rustique. Il est donc peu probable que des hirondelles rustiques soient présentes sur place.
- Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) : Le côté oriental du site pourrait constituer un habitat de nidification pour les hirondelles de rivage, du fait de la présence de falaises côtières. Ces falaises consistent en un substrat rocheux exposé recouvert de terre. La jonction entre le talus en terre et les falaises du substrat rocheux peut créer des zones avec des expositions presque verticales de sol érodé qui pourraient offrir des sites de nidification appropriés. Le tableau 3 de la section 26 présente les mesures d'atténuation qui seront prises pour éviter les incidences négatives sur les hirondelles de rivage dans la région.
- Grive des bois (*Hylocichla mustelina*) : Les résultats de l'étude sur le terrain suggèrent qu'un habitat de nidification approprié, bien que marginal, pour la grive des bois pourrait être présent sur place. Le tableau 3 de la section 26 présente les mesures d'atténuation qui seront prises pour éviter les incidences négatives sur la grive des bois dans la région.
- Arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*) : Le site est situé le long de la rive de la baie de St. Marys qui est relativement protégée et ne devrait pas constituer un bon habitat d'hivernage pour les arlequins plongeurs.
- Gros-bec errant (*Coccythraustes vespertinus*) : Le gros-bec errant pourrait nicher sur le site, bien qu'il soit peu probable que la forêt mixte mature située sur les pentes abruptes de la marge orientale du site soit affectée par l'entreposage proposé des rejets de dragage.
- Espèces de chauves-souris et gîtes d'hibernation : La géologie du site (basalte) n'est pas propice à la formation de grottes naturelles et rien n'indique que des mines souterraines sont présentes au site. Il est donc peu probable que le site offre des gîtes d'hibernation potentiels pour les chauves-souris. Le site est presque entièrement boisé. Les peuplements forestiers mixtes matures qui se trouvent sur les pentes abruptes le long du côté oriental du site pourraient éventuellement convenir à des pouponnières. Les zones plus plates à l'ouest sont en grande partie occupées par de jeunes peuplements forestiers denses et des fourrés élevés qui ne seraient pas de bons sites pour des pouponnières. Une étude acoustique menée sur une période de 15 nuits en juin et juillet 2022 a identifié la présence de vespertillons nordiques dans la région (Stantec, 2022a) et à ce titre, il est possible que les chauves-souris utilisent le site pour diverses fonctions vitales (alimentation, repos, migration, etc.). Le tableau 3 de la section 26 présente les mesures d'atténuation qui seront prises pour éviter les incidences du projet sur les chauves-souris potentiellement présentes dans la région.

Oiseaux nicheurs

Pour évaluer la présence potentielle d'espèces d'oiseaux au site, on a obtenu des données de l'Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (MBBA) pour le carré de 10 x 10 km dans lequel se trouve le site (ID carré 19GK33) (MBBA, 2022). Selon le MBBA, un total de 53 espèces se reproduisent ou pourraient se reproduire dans le carré 19GK33 sur la base des preuves de reproduction observées (MBBA, 2022). Ces observations comprennent :

- 13 espèces confirmées;
- 9 espèces probables, y compris l'hirondelle rustique telle qu'identifiée dans le rapport du CDC CA (inscrite sur la liste des espèces préoccupantes en vertu de la LEP et du COSEPAC et vulnérable en vertu de la NSES).



- 31 espèces possibles, y compris le gros-bec errant tel qu'identifié dans le rapport du CDC CA (inscrit sur la liste des espèces préoccupantes en vertu de la LEP et du COSEPAC et vulnérable en vertu de la NSESA).

Une liste exhaustive des espèces signalées par le MBBA est présentée à l'**annexe B**.

Environnement humain

Le site est décrit par Service Nouvelle-Écosse et l'outil « Property Online » des Services internes comme étant PID 30269542, propriété de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, le MPO. Le PID comprend une acquisition récente de l'ancien site 30163331, vendu au MPO par Grant Thornton Limited, et la propriété n° 27952 du RBIF a été retenue pour l'ensemble du site du projet. Le site est vacant et partiellement couvert de terres boisées, de gazon et de végétation diverse, accessible par une route en gravier prolongeant la route 217 (chemin Old Post) au nord-ouest de la limite de la propriété; la baie de St. Marys (océan Atlantique) borde la propriété à l'est.

Les propriétés environnantes sont également vacantes et partiellement couvertes de terres boisées et d'autres végétaux, à l'exception de la propriété résidentielle située du côté opposé du chemin Old Post qui comporte une habitation, à environ 200 mètres du site. La zone est principalement utilisée à des fins récréatives par les résidents saisonniers et permanents, car il existe plusieurs sentiers de randonnée et plages qui sont populaires pour les promenades et les activités récréatives dans la région. Il s'agit notamment du sentier de randonnée TR Falls, qui est situé à environ 500 mètres au nord-est du site et qui est un sentier de randonnée populaire pour les résidents et les touristes. En raison de son emplacement, la zone sert également de carrefour local pour la pêche commerciale à partir du port pour petits bateaux de Sandy Cove East. La communauté de Sandy Cove compte une population de 65 habitants, est constituée de résidences permanentes et saisonnières et est située à environ 32 kilomètres de la ville de Digby, qui compte une population plus importante de 2 001 habitants.

Les données provinciales sur le trafic sont collectées par la province de Nouvelle-Écosse et sont disponibles sur une base annuelle en tant que données de sources ouvertes. Les volumes moyens journaliers sur la route 217 se situent entre 1 170 et 907 véhicules par jour. On observe en moyenne 1 170 véhicules par jour entre la limite est de Waterford et l'entrée du parc provincial Lake Midway, 940 véhicules par jour entre l'entrée du parc provincial Lake Midway et le chemin Little River et 907 véhicules par jour entre le chemin Little River et la gare maritime de Tiverton. À titre de comparaison, le volume de trafic dans le comté de Digby est en moyenne de 2 514 véhicules par jour. Compte tenu de l'estimation de 80 chargements de camion sur une période d'activités d'élimination de 2 à 3 semaines, cela équivaut à 5 à 8 véhicules supplémentaires par jour, ce qui ne représente pas une augmentation importante du trafic.

Selon la récente évaluation environnementale de site (EES) de phase I réalisée pour le site situé à PID 30269542 (GHD, 2021), aucune source de contamination environnementale potentielle n'a été identifiée sur le site du projet ou sur les propriétés adjacentes (y compris PID 30163331) – toutes vacantes et largement inchangées sur les photographies aériennes prises entre 1945 et 2013. Les recherches effectuées dans le registre environnemental de la Nouvelle-Écosse et dans les bases de données environnementales fédérales, provinciales et privées n'ont pas permis d'identifier de problèmes susceptibles de se produire au site du projet. Une visite du site a permis de constater qu'il n'y avait aucune preuve d'activité sur place. Rien n'indique que les utilisations antérieures impliquent ou ont impliqué des activités telles que l'utilisation, le traitement, l'entreposage, l'élimination et la génération de matières dangereuses, l'enfouissement ou le stockage d'eaux usées dans des retenues. Aucune preuve de ces activités n'a été observée sur les propriétés voisines. Plusieurs contenants et fûts de stockage en plastique, qui semblaient vides, ont été observés au nord de la propriété du projet, sur le versant opposé du chemin Old Post. L'EES de phase I de 2021 a conclu qu'il n'y avait pas de problèmes connus de dégradation de l'environnement ou de preuves de contamination environnementale potentielle associés à la propriété du projet, sur la base de l'utilisation historique et actuelle des terres.

Une évaluation qualitative des risques (EQR) complète a été réalisée pour le site situé à PID 30269542 et 30163331 (Stantec, 2022a). L'un des objectifs de l'EQR était d'examiner les données de sédiments nouvellement et précédemment obtenus aux PPB de Centreville, de Sandy Cove East et de Little River par rapport aux recommandations en fonction de la voie d'exposition relatives à la santé humaine et à l'écologie afin de réaliser un examen qualitatif et d'entamer une discussion sur les risques. Les programmes d'échantillonnage des sédiments fournissent des données temporellement utiles et une couverture spatiale des propriétés chimiques et physiques des sédiments dans chaque port. En outre, les données de base sur le sol et les eaux souterraines recueillies au site ont été examinées en vertu des recommandations en fonction de la voie d'exposition relatives à la santé humaine et à l'écologie. Les résultats ont ensuite été utilisés afin de déterminer les risques pour les récepteurs humains et écologiques associés à l'élimination terrestre des sédiments dragués. L'EQR comprenait une évaluation de l'exposition des utilisateurs (tels que les employés du MPO, les intrus, les visiteurs et les utilisateurs récréatifs) aux sédiments éliminés par contact direct (ingestion accidentelle, contact cutané, inhalation de particules), inhalation de vapeurs (air intérieur/extérieur), exposition à l'eau potable, et ruissellement/lessivage dans les



eaux souterraines et déversement dans les eaux superficielles. Les résultats d'analyse des sédiments ont été examinés en fonction des recommandations propres à la santé humaine afin d'identifier les contaminants potentiellement préoccupants (CPP) susceptibles de nuire à la santé des personnes.

Un échantillonnage de référence du sol et des eaux souterraines a été réalisé par Stantec (Stantec 2022a) à PID 30269542 en janvier 2022, avec une deuxième série d'échantillonnages réalisée en juillet 2022 à PID 30269542 et 30163331. D'après les élévations des eaux souterraines en janvier 2022, l'écoulement déduit des eaux souterraines du site se fait vers l'est, en direction de l'océan Atlantique. Les résultats de l'échantillonnage de base des eaux souterraines ont montré que des concentrations de plusieurs métaux, dont l'aluminium, le béryllium, le cadmium, le cobalt, le cuivre, le fer, le manganèse, le nickel, le vanadium et le zinc, dépassaient les recommandations applicables en matière de concentrations dans les eaux souterraines. Il convient de noter qu'un grand nombre de ces paramètres peuvent se trouver naturellement à des concentrations élevées en Nouvelle-Écosse.

Les résultats de l'échantillonnage du sol effectué sur les deux propriétés ont montré que les concentrations de plusieurs métaux, dont l'aluminium, le chrome, le fer, le manganèse, le sélénium et/ou le vanadium, dépassaient les Recommandations pour la qualité des sols (RQS). Il convient de souligner que les résultats concernant l'aluminium, le manganèse et le sélénium étaient tous inférieurs aux concentrations de fond des sols de la N.-É. De même, les résultats concernant le fer pour tous les emplacements d'échantillonnage, sauf un, étaient inférieurs aux concentrations de fond des sols de la N.-É.

La composante de l'EQR relative à la santé humaine a déterminé qu'il existe un risque que les concentrations de certains métaux (arsenic, plomb, manganèse, sélénium et vanadium) et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) s'infiltrent dans les eaux souterraines sous-jacentes à la suite d'activités d'élimination des sédiments et migrent latéralement pour avoir un impact sur les puits d'approvisionnement en eau potable à l'extérieur du site, en l'absence d'une gestion de l'élimination des sédiments qui inclurait le contrôle du lixiviat et de la migration. Des mesures d'atténuation, y compris des mesures de contrôle du lixiviat, seront incorporées afin de réduire au maximum les incidences potentielles sur les eaux souterraines liées à la mise en place des déblais sur le site, comme indiqué dans le tableau 3, section 26 ci-dessous.

D'après l'outil de cartographie de sites du ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse, le site aquacole le plus proche est une concession de salmoniculture de l'Atlantique près de l'étang Long Beach (Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse, s.d.), à environ 12,5 km au sud-ouest du site du projet. Le détenteur de la concession (1012) est Long Beach Farms Limited. La cartographie indique également une proposition de concession de salmoniculture de l'Atlantique près de Mink Cove, à environ 4,5 km au sud-est du site. Le détenteur de la concession proposée est Canadian Salmon Limited.

Il existe peu d'informations historiques sur la propriété du projet et un nombre limité d'évaluations archéologiques ont été réalisées précédemment sur la péninsule de Digby. Une évaluation des impacts archéologiques (EIA) de la zone du projet a été réalisée par Stantec en octobre 2022 (Stantec 2022b). En raison du terrain accidenté et du manque d'accès à l'eau et aux ressources côtières, le SEDD (PID 30269542) semble avoir un faible potentiel de ressources archéologiques préeuropéennes. D'après les recherches historiques effectuées dans le cadre de l'EIA et les conclusions de l'inspection visuelle, la propriété occidentale semble avoir été aménagée et utilisée de la fin du 18^e siècle au début du 20^e siècle comme terre boisée et pâturage pour l'agriculture, mais semble par ailleurs présenter un faible potentiel de ressources archéologiques importantes (Stantec, 2022b).

De même, en raison de l'absence d'accès à l'eau et aux ressources côtières, la propriété à l'est, PID 30163331, semble également présenter un faible potentiel de ressources archéologiques préeuropéennes. En revanche, la propriété à l'est contient plusieurs parois rocheuses associées à d'anciennes activités agricoles, dans le cadre desquelles beaucoup d'efforts ont été déployés pour construire ces parois. Il est possible que des ressources patrimoniales supplémentaires soient présentes sur cette propriété en raison d'autres activités des colons eurocanadiens. C'est pourquoi la propriété à l'est devrait être évitée lors de l'aménagement du SEDD. S'il n'est pas possible de l'éviter, un archéologue qualifié doit être consulté pour mener une enquête et une évaluation supplémentaires de cette propriété afin d'éviter les incidences potentielles sur les ressources archéologiques.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

21. Effet négatif sur les droits des peuples autochtones du Canada :

SPAC, au nom du MPO-PPB, a effectué une évaluation auprès des Autochtones de la propriété proposée à Sandy Cove, conformément au guide d'évaluation préliminaire de l'obligation de consultation du MPO-PPB. Le guide a pour objectif de

Site d'entreposage des déblais de dragage, Sandy Cove, comté de Digby, Nouvelle-Écosse



fournir des renseignements de base au MPO-PPB dans les régions des Maritimes et du Golfe et d'aider les gestionnaires de programme à prendre des décisions éclairées et prudentes tenant compte de la législation et des autres obligations juridiques, ainsi que des objectifs en matière de politiques, liés aux droits ancestraux et issus de traités. La Cour suprême du Canada a jugé que la Couronne a l'obligation de consulter et, s'il y a lieu, de prendre des mesures d'adaptation lorsqu'elle envisage des mesures qui risquent d'avoir un effet néfaste sur des droits éventuels ou établis conférés par les droits ou traités des Autochtones. Même s'il peut y avoir d'autres raisons d'entreprendre des consultations (bonne gouvernance, politiques, etc.), trois éléments sont requis pour que s'applique l'obligation légale de consulter :

1. La Couronne envisage ou propose une mesure.
2. La Couronne est au courant de l'existence de droits ancestraux et issus de traités, établis ou potentiel.
3. Les droits ancestraux et issus de traités, établis ou potentiels, pourraient être touchés négativement par la Couronne.

La récente évaluation des impacts archéologiques (EIA) de la zone du projet réalisée par Stantec en octobre 2022 (Stantec 2022b) indiquait que la propriété présentait un faible potentiel de ressources archéologiques importantes (Stantec, 2022b). Cependant, à l'exception de cette enquête, il existe peu d'informations historiques sur la propriété proposée pour l'aménagement du SEDD et un nombre limité d'évaluations archéologiques ont été réalisées précédemment sur la péninsule de Digby. Sur cette base, l'évaluation de l'obligation de consulter a déterminé que l'utilisation potentielle des terres par les populations autochtones est considérée comme inconnue, et comme le projet entraînera l'élimination de la végétation et limitera l'accès au site, une consultation des populations autochtones a été entreprise. La communauté autochtone la plus proche du SEDD est la Première Nation de Bear River, située à environ 48 km au nord-est du site du projet. Une offre de consultation a été envoyée par courriel au Bureau de négociation Kwilmu'kw Maw-klusuaqn (KMK) et aux onze Premières Nations représentées par le Bureau de négociation KMK le 2 décembre 2021. Des lettres distinctes ont également été envoyées par courriel à la Première Nation de Millbrook et à la Première Nation de Sipekne'katik le 2 décembre 2021. Une lettre d'avis de projet a également été envoyée au Conseil des Autochtones de la Nouvelle-Écosse pour l'informer du projet.

SPAC a reçu une lettre de confirmation du Bureau de négociation KMK le 22 février 2022, indiquant que ce dernier souhaitait être consulté sur le projet et demandait des exemplaires de l'évaluation des impacts archéologiques (EIA) et de la DIEE. SPAC a fourni des exemplaires des documents demandés par courriel le 7 juin 2023. Le 7 juin 2023, SPAC a fourni le rapport provisoire de la DIEE et l'EIA aux fins d'examen et de commentaires. Le 18 juillet 2023, SPAC a envoyé un courriel de suivi demandant une brève réunion pour discuter du projet, du rapport provisoire de la DIEE et de l'EIA. Une mise à jour des processus environnementaux a également été effectuée et une date potentielle de travaux de construction à l'automne 2023 a été communiquée. Le projet a été discuté lors d'une réunion entre PPB et le Bureau de négociation KMK le 18 août 2023 et ce dernier devait présenter une réponse sur ce projet; aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Un autre courriel de suivi a été envoyé par SPAC le 5 septembre 2023 pour demander une réunion. Un suivi supplémentaire a été envoyé par SPAC le 20 septembre 2023 fournissant une mise à jour de l'échéancier du projet et soulignant la nécessité d'aller de l'avant avec le projet d'ici la fin de la semaine du 25 au 29 septembre. SPAC a laissé un message vocal au Bureau de négociation de KMK (M^{is}el Abram) le 26 septembre 2023 réitérant la demande de réponse de SPAC et indiquant qu'une réponse écrite suivrait; aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Le 28 septembre 2023, SPAC a envoyé une lettre de rappel indiquant que puisqu'aucune autre communication n'avait été reçue de la part du Bureau de négociation KMK, le MPO-PPB et SPAC avaient l'intention d'aller de l'avant avec la finalisation de la délivrance des permis environnementaux de sorte que le projet puisse faire l'objet d'un appel d'offres à temps pour respecter les échéances de financement du projet.

Des lettres de rappel ont également été envoyées par SPAC par courriel à la Première Nation de Millbrook (30 mars 2022) et à la Première Nation de Sipekne'katik (30 mars 2022 suivant leur protocole de consultation récemment établi et 24 mai 2022) présentant une mise à jour sur le projet et indiquant que celui-ci se poursuit. À ce jour, SPAC et le MPO-PPB n'ont pas reçu de réponse de la Première Nation de Millbrook au sujet de ce projet.

Le 9 juin 2022, Sipekne'katik a répondu à la lettre de rappel en précisant vouloir mener des consultations sur le projet et en indiquant avoir entamé la phase 2 de son protocole de consultation. Les documents demandés ont été fournis par SPAC à Sipekne'katik, et ce, par courriel le 23 février 2023 (DIEE et formulaire de portée de la consultation rempli) et le 7 juin 2023 (EIA). SPAC, le MPO-PPB et Sipekne'katik se sont rencontrés virtuellement pour discuter du projet le 5 juillet 2023. Au cours de cette réunion, Sipekne'katik a indiqué que toutes les préoccupations soulevées à ce jour avaient été prises en compte et a donné son accord pour que le projet aille de l'avant pendant l'achèvement de son examen interne du projet.



22. Connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada fournies à l'égard du projet :

L'utilisation des connaissances traditionnelles recueillies au cours de l'évaluation en plus des informations provenant des sources disponibles a été incorporée dans cette évaluation, mais une étude sur ces connaissances n'a pas été réalisée dans le cadre de cette évaluation.

23. Connaissances communautaires fournies à l'égard du projet :

Le 1^{er} mars 2022, pour faire suite aux premiers commentaires reçus de la communauté, une réunion publique a eu lieu à la caserne de pompiers de Sandy Cove (6635, route 217, péninsule de Digby, N.-É.). La réunion était également accessible virtuellement. Des détails supplémentaires sur le projet ont été présentés et les membres du public ont eu l'occasion de discuter des activités du projet avec l'équipe du projet. Ci-dessous est présenté un résumé des commentaires du public reçus au cours de la période d'examen public et de la réunion publique, qui sont considérées comme faisant partie du processus d'évaluation en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* du Canada.

- Augmentation du trafic de camions et impact sur les routes locales;
- Contamination du sol, des eaux superficielles, des eaux souterraines et des puits;
- Impacts sur les loisirs et le tourisme;
- Préoccupations concernant le processus de consultation et l'échéancier;
- Proximité par rapport à la communauté, aux aires publiques, aux propriétés résidentielles;
- Solutions de rechange;
- Impacts visuels;
- Impacts sur la valeur des propriétés;
- Autres matériaux apportés au site;
- Augmentation du bruit, des odeurs et des émissions.

Les commentaires du public, ainsi que la façon dont ils ont été pris en compte dans la DIEE, sont décrits plus en détail à l'**annexe C**.



24. Résumé de l'avis public :

Les registres publics suivants ont été remplis pour les travaux proposés :

- Registre canadien d'évaluation d'impact
 - a) Numéro de registre du RCEI : 83276
 - b) Dates d'affichage :
 - a. Avis d'intention : 2022-01-25
 - b. Avis de détermination : Voir la section 33 ci-dessous.

Commentaires reçus : Voir la section 23 ci-dessus.

En vertu de l'article 82 de la LEI, le MPO-PPB doit déterminer si le projet de SEDD, situé à Sandy Cove, en Nouvelle-Écosse (RBIF 27952), est susceptible d'entraîner des conséquences néfastes importantes pour l'environnement. Afin d'éclairer cette décision, les consultations suivantes ont été effectuées :

- Le 25 janvier 2022, le projet a été publié en ligne dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (projet de registre n° 83276), dans les deux langues officielles, pour une période d'examen et de commentaires du public qui a eu lieu du 25 janvier au 4 avril 2022.
- Le 25 janvier 2022 également, des lettres d'avis, rédigées dans les deux langues officielles, ont été envoyées par la poste à 25 propriétaires fonciers habitant le long du chemin Sandy Cove et du chemin Old Post. Ces lettres contenaient des détails sur le projet et présentaient la manière dont le public pouvait formuler des commentaires ou poser des questions, ainsi que le lien vers le Registre canadien d'évaluation d'impact et les coordonnées de la personne représentant le ministère.
- Le 25 février 2022, des avis ont été publiés dans le Chronicle Herald et Le Courrier de la Nouvelle-Écosse pour informer le public du projet, accompagnés d'un lien vers le Registre canadien d'évaluation d'impact.
- Le 1^{er} mars 2022, pour faire suite aux premiers commentaires reçus de la communauté, une réunion publique a eu lieu à la caserne de pompiers de Sandy Cove (6635, route 217, péninsule de Digby, Nouvelle-Écosse). La réunion était également accessible virtuellement. Des détails supplémentaires sur le projet ont été présentés et les membres du public ont eu l'occasion de discuter des activités du projet avec l'équipe du projet.

L'**annexe C** présente un résumé de tous les commentaires du public reçus au cours de la période d'examen public et des réunions publiques (énumérés par sujet/point de préoccupation). Il est important de souligner que tous les commentaires du public sur le projet proposé ont été pris en compte lors de l'évaluation des conséquences environnementales importantes conformément à la LEI.



EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTÉNUATION

25. Évaluation des effets sur l'environnement et détermination de leur importance :

Méthode

La méthode d'évaluation des effets environnementaux employée dans le présent formulaire se concentre sur l'évaluation des composantes environnementales qui sont les plus préoccupantes. Les composantes valorisées les plus susceptibles d'être touchées par le projet décrit figurent au *tableau 1, Vue d'ensemble des interactions possibles entre le projet et l'environnement*. Les composantes valorisées ont été sélectionnées en fonction de leur importance écologique pour l'environnement existant, de leur sensibilité relative quant aux effets du projet et de leur importance relative sur les plans social, culturel et économique. Les effets potentiels résultant de ces interactions sont également indiqués dans le tableau 1 comme étant de nature positive ou négative.

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) fournit un cadre pour décrire la portée complète des effets positifs et négatifs possibles des projets menés aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. L'application de l'ACS+ à l'évaluation d'impact vise à comprendre, à décrire et, si possible, à atténuer les incidences négatives sur diverses populations. L'ACS+ est un outil d'analyse qui sera utilisé au cours de cette évaluation, conformément aux directives de la *Loi sur l'évaluation d'impact sur l'analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact*. Ainsi, l'intention est de s'assurer que, le cas échéant, de multiples sous-groupes diversifiés d'importance pour la communauté ont été pris en compte et que les mesures d'atténuation proposées, le cas échéant, répondent clairement à tous les problèmes identifiés.

Les interactions des composantes valorisées indiquées dans le tableau 1 doivent être accompagnées de l'importance déterminée de chaque effet afin d'attribuer des mesures adéquates pour atténuer un effet négatif et, si possible, renforcer un effet positif. L'importance des effets du projet est déterminée en fonction de la fréquence, de la durée et de l'étendue géographique, ainsi que de son ampleur par rapport aux niveaux naturels ou de fond, et de son caractère réversible. Ces critères sont décrits dans le *tableau 2, Critères d'évaluation pour la détermination de l'importance*.

Une description de chaque effet potentiel, de son importance prévue et des mesures d'atténuation attribuées se trouve dans le tableau 3 de la section 25.

L'évaluation des effets, la détermination de l'importance des effets sur l'environnement et l'attribution de mesures d'atténuation sont toutes fondées sur :

- l'information fournie par le promoteur;
- l'examen des activités associées au projet;
- l'évaluation du contexte environnemental et des ressources vulnérables;
- la détermination des effets possibles dans les limites temporelles et spatiales fixées;
- les connaissances scientifiques et les connaissances autochtones;
- le jugement professionnel de l'évaluateur;
- les conseils des spécialistes et les connaissances des experts.

Détermination de la portée

L'évaluation des effets environnementaux doit prendre en compte l'ensemble des interactions entre le projet et l'environnement ainsi que les facteurs environnementaux qui pourraient être touchés par le projet tel qu'il a été défini précédemment, ainsi que l'importance des effets. Le projet proposé devrait commencer dans le délai susmentionné, comme mentionné dans l'annexe ci-dessus (section 19); toutefois, ce délai dépend des approbations et du financement. Ainsi, la portée temporelle du projet proposé couvre une période de cinq ans à partir du moment de cette évaluation afin de tenir compte de cette incertitude. Cette évaluation doit donc être considérée comme exacte jusqu'en mars 2028, à moins qu'un examen des informations présentées dans cette évaluation avant la fin de la période de cinq ans ne conduise à une réévaluation pour en assurer l'exactitude (par exemple, changements législatifs, changements dans les caractéristiques physiques, biologiques et socio-économiques, apports des consultations autochtones en cours, etc.).

Comme nous l'avons déjà mentionné, les activités physiques telles que l'entretien, la réparation, le remplacement ou la mise hors service des ouvrages proposés font l'objet d'une évaluation distincte au moment où elles sont nécessaires, et ne sont donc pas prises en compte dans cette évaluation.



Tableau 1 : Vue d'ensemble des interactions possibles entre le projet et l'environnement

Composantes valorisées	Alinéa 7(1)(a) (Législation environnementale)			Article 7(1)(c) et (d) (Intérêts autochtones)				Autres effets et diligence raisonnable											
	Poissons et leur habitat (Loi sur les pêches)	Espèces aquatiques (Loi sur les espèces en péril)	Oiseaux migrateurs (Loi de 1994 sur la convention)	Patrimoine physique et culturel	Utilisation des terres et des ressources à des fins	Construction, emplacement ou chose d'importance sur le plan	Santé, conditions sociales ou économiques	Patrimoine physique et culturel	Construction, emplacement ou chose d'importance sur le plan	Santé, conditions sociales ou économiques	Eau (marine, souterraine, de surface, de drainage, niveaux	Milieux humides	Espèces terrestres et habitats	Espèces aquatiques et habitats	Sols terrestres	Sédiments marins	Qualité de l'air	Perturbation sensorielle (air/eau, bruit et vibrations)	Autres (terres/paysages)
Projet de site d'entreposage des déblais de dragage, Sandy Cove, Nouvelle-Écosse																			
Transport de matériaux et d'équipement	-	-					-			-			-				-	-	
Défrichage du site	-	-	-				-	-		-	-	-	-		-		-	-	-
Construction d'une route d'accès	-	-	-				-	-		-	-	-	-		-		-	-	-
Construction de cellules/zones de confinement	-	-	-				-	-		-	-	-	-		-		-	-	-
Exploitation du SEDD (transport par camion, mise en place, entreposage et gestion des déblais)	-	-					-			+/-	-	-	-	-	-		-	-	-
Accidents / Défaillances	-	-					-			-	-	-	-	-	-		-	-	

HAPA = historique, archéologique, paléontologique ou architectural

S.O. = sans objet

« + » = interaction positive potentielle; « - » = interaction négative potentielle; « +/- » = interactions positives et négatives potentielles.



Tableau 2 : Critères d'évaluation pour la détermination de l'importance

Ampleur	En général, l'ampleur peut varier selon l'effet, mais il s'agit d'un critère qui rend compte de la taille, de l'intensité, de la concentration, de l'importance, du volume et de la valeur sociale ou pécuniaire. Elle est évaluée par rapport aux conditions antérieures, aux normes de protection ou à la variabilité normale.	
	Petite	Par rapport aux niveaux naturels ou de fond
	Modérée	Par rapport aux niveaux naturels ou de fond
	Grande	Par rapport aux niveaux naturels ou de fond
Réversibilité	Réversible	L'effet peut être contré
	Irréversible	L'effet est permanent
Portée géographique	Immédiate	L'effet est limité à l'emplacement du projet
	Locale	L'effet se manifeste au-delà du périmètre du projet, mais pas à l'échelle régionale
	Régionale	L'effet est observé sur une grande échelle
Durée	Court terme	Pas plus de six mois
	Moyen terme	Entre six mois et deux ans
	Long terme	Plus de deux ans
Fréquence	Une fois	Se produit une fois seulement
	Intermittente	L'effet se produit à l'occasion, à intervalles irréguliers
	Continu	Se produit de façon continue et à intervalles réguliers



26. Effets environnementaux potentiels et mesures d'atténuation pour le projet :

Tableau 3 : Description et importance des effets environnementaux potentiels et mesures d'atténuation recommandées

<u>Effets environnementaux potentiels</u>	<u>Mesures d'atténuation</u>
Composante valorisée : espèces en péril	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perturbation indirecte potentielle des espèces en péril (chauves-souris, hirondelles de rivage, grive des bois) résultant de l'augmentation du trafic sur le site. Importance : <i>petite, réversible, locale, court terme, une fois.</i> <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mortalité directe potentielle des espèces en péril lors des travaux de défrichage. Importance : <i>petite, irréversible, immédiate, court terme, une fois.</i> • L'enlèvement de la végétation peut entraîner une réduction de l'habitat pour les espèces nicheuses en péril telles que les chauves-souris (<i>Myotis</i> sp.), les hirondelles de rivage et la grive des bois. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, long terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mortalité directe potentielle des espèces en péril lors des travaux de constructions de la route. Importance : <i>petite, irréversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mortalité directe potentielle des espèces en péril lors des travaux de construction du SEDD. Importance : <i>petite, irréversible, immédiate, court terme, une fois.</i> • Les travaux peuvent exposer les espèces en péril à des débris de construction ou à des matières toxiques avec lesquels elles peuvent avoir un contact direct et/ou qu'elles peuvent ingérer. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> • Les travaux de construction des bermes et des mises en dépôt peuvent attirer les hirondelles de rivage nicheuses, qui seraient menacées par les activités du site. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'équipements lourds peut perturber temporairement les espèces sauvages terrestres. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> • La mise en place de déblais dragués peut créer un habitat de nidification approprié pour les hirondelles de rivage. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déversements de matières dangereuses dus à une défaillance d'équipement, 	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel du site pour qu'il se conforme à la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP) en ce qui concerne la protection des espèces en péril sur le site et dans les environs (p. ex. <i>myotis</i> sp.). • Réduire au minimum l'empreinte du projet et planifier les travaux dans les délais les plus courts. • Toutes les activités, tous les véhicules et tous les matériaux seront limités à la zone de travail désignée. • Avant le début des travaux effectués sur place (tous les jours), une vérification de la présence d'espèces sauvages sera effectuée au moyen d'une inspection visuelle détaillée de la zone de travail et des environs immédiats. • Afin de réduire le risque de mortalité directe des chauves-souris, les travaux de défrichage des arbres et de la végétation seront évités pendant la période de pouponnage et de repos estival (de mai à août) et la saison de reproduction à l'automne (de septembre à octobre). • Tout retrait nécessaire des zones boisées et tout travail sur le site (p. ex. l'élimination des sédiments, l'entretien du site et l'enlèvement des matériaux) aura lieu en dehors de la période de reproduction et de nidification des oiseaux migrateurs. Si l'enlèvement des arbres ou des zones naturelles doit avoir lieu pendant la saison de reproduction et de nidification, des levés appropriés clarifiant les zones de travaux seront réalisés par des employés qualifiés dès que possible avant le début des travaux. • Les champs et les zones défrichées dont l'utilisation est prévue pour l'une des composantes du SEDD seront inspectés pendant la saison de nidification afin de s'assurer de l'absence d'oiseaux nichant au sol. • Si des nids d'espèces d'oiseaux à risque (p. ex. grive des bois, hirondelle de rivage) sont découverts pendant les travaux, il convient d'en informer immédiatement le gestionnaire de projet de SPAC pour qu'il donne les directives à suivre. Établir une zone de distance autour du site de nidification et de la végétation avoisinante et réduire au minimum les bruits forts et les vibrations à proximité du site jusqu'à ce que la nidification soit terminée. Si un nid est détecté dans la zone du projet, le promoteur veille à ce que le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (SFC-ECCC) soit consulté et que ses recommandations soient suivies pour assurer la protection de ces zones. • L'hirondelle de rivage creuse généralement son terrier dans des berges quasi verticales (pente d'au moins 70 degrés) de plus de 2 m de haut (ECCC, 2016). Les bermes des cellules de confinement seront construites et des monticules de déblais dragués seront façonnés de manière à décourager les hirondelles de rivage d'y établir leurs terriers de nidification (c.-à-d. avec une pente inférieure à 70 degrés). • Éliminer la nourriture et les autres types de déchets susceptibles d'attirer les espèces charognardes dans un endroit approprié à l'extérieur du site. Le stockage temporaire des déchets sur place sera couvert.



<p>déversements accidentels ou événements graves non prévus, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant les travaux nocturnes (s'il y a lieu), les lampes doivent être munies d'écrans ou dirigées vers le bas. Elles doivent être placées dans le sens contraire de tout habitat de nidification d'oiseaux situé à proximité. • Toutes les machines doivent être bien assourdies et maintenues en bon fonctionnement et doivent être vérifiées périodiquement pour détecter toute fuite de lubrifiant ou de carburant. • Veiller à ce que le matériel soit propre à son arrivée sur le site et à ce qu'il soit exempt de fuites de liquides, d'espèces envahissantes et de mauvaises herbes nuisibles. • Les déchets ou divers matériaux inutilisés doivent être récupérés pour être soit évacués dans un établissement désigné, soit entreposés. En aucun cas, les déblais ne seront délibérément jetés dans l'environnement terrestre. • Les équipements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites ou les déversements de produits dangereux ou toxiques, notamment de fluide hydraulique, de diesel, d'essence et d'autres produits pétroliers. • Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place. • Les observations relatives à l'utilisation du site par les espèces sauvages seront notées lors des inspections du site dans le cadre de la surveillance et de l'exploitation à long terme du site et des mesures d'atténuation supplémentaires pourront être mises en œuvre pour remédier aux effets négatifs potentiels, le cas échéant.
<p>Composante valorisée : oiseaux (protégés en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs) et leur habitat</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perturbation potentielle des oiseaux migrateurs en raison de l'augmentation du trafic sur le site. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de mortalité directe des oiseaux migrateurs pendant les travaux de défrichage. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> • L'élimination de la végétation peut entraîner une réduction de l'habitat des oiseaux migrateurs. Importance : <i>petite zone, réversible, immédiate, long terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mortalité directe potentielle des oiseaux migrateurs (nicheurs au sol) pendant la construction de la route. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mortalité directe potentielle des oiseaux migrateurs (nicheurs au sol) pendant la construction du SEDD. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> • Les travaux peuvent exposer les oiseaux migrateurs à des débris de construction ou à des matières toxiques avec lesquels elles peuvent avoir un contact direct et/ou qu'elles peuvent ingérer. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel du site pour qu'il se conforme à la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> en ce qui concerne la protection des oiseaux migrateurs, de leurs œufs, de leurs nids et de leurs petits rencontrés sur le site et dans les environs. Il est interdit de perturber, déplacer ou détruire les nids d'oiseaux migrateurs. • Réduire au minimum l'empreinte du projet et planifier les travaux dans les délais les plus courts. • Un plan de gestion et de surveillance du site qui décrira les mesures d'atténuation visant à réduire au minimum les interactions négatives avec les oiseaux au cours des phases de construction et d'exploitation sera élaboré. • Tout retrait nécessaire des zones boisées et tout travail sur le site (p. ex. l'élimination des sédiments, l'entretien du site et l'enlèvement des matériaux) aura lieu en dehors de la période de reproduction et de nidification. Si l'enlèvement des arbres ou des zones naturelles doit avoir lieu pendant la saison de reproduction et de nidification, des levés appropriés clarifiant les zones de travaux seront réalisés par des employés qualifiés dès que possible avant le début des travaux. • Les champs et les zones défrichées dont l'utilisation est prévue pour l'une des composantes du SEDD seront inspectés pendant la saison de nidification afin de s'assurer de l'absence d'oiseaux nichant au sol. • Si des nids d'oiseaux migrateurs sont découverts pendant les travaux, en informer immédiatement le gestionnaire de projet de SPAC pour qu'il donne les directives à suivre. Établir une zone de distance autour du site de nidification et de la végétation avoisinante et réduire au minimum les bruits forts et les vibrations à proximité du site jusqu'à ce que la nidification soit terminée. Si un nid est détecté dans la zone du projet, le promoteur veille à ce que le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (SFC-ECCC) soit consulté et que ses recommandations soient suivies pour assurer la protection de ces zones.



<p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation d'équipements lourds peut perturber temporairement les espèces d'oiseaux migrateurs. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déversements de matières dangereuses dus à une défaillance d'équipement, déversements accidentels ou événements graves non prévus, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les machines doivent être bien assourdiées. Si nécessaire, il peut être demandé aux conducteurs de camions d'éviter l'utilisation du freinage moteur sur certaines sections de l'itinéraire. Pendant les travaux nocturnes (s'il y a lieu), les lampes doivent être munies d'écrans ou dirigées vers le bas. Elles doivent être placées dans le sens contraire de tout habitat de nidification d'oiseaux situé à proximité. Les entrepreneurs doivent veiller à ce que les restes de nourriture et les déchets ne soient pas laissés sur le lieu de travail. Tous les déchets de construction seront éliminés d'une manière approuvée par la province. Tous les équipements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites ou les déversements de produits potentiellement dangereux ou toxiques, y compris le fluide hydraulique, le diesel, l'essence et d'autres produits pétroliers. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place.
<p>Composante valorisée : patrimoine physique et culturel (intérêts autochtones)</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exhumation de matériaux d'importance historique/culturelle lors des travaux de défrichage. Importance : <i>petite, réversible/irréversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exhumation de matériaux d'importance historique/culturelle lors de la construction de la route. Importance : <i>petite, réversible/irréversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exhumation de matériaux d'importance historique/culturelle lors de la construction du SEDD. Importance : <i>petite, réversible/irréversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir une formation de sensibilisation au personnel du site portant sur la sensibilité des peuples autochtones quant aux possibles incidences sur les ressources archéologiques/patrimoniales, ainsi que sur la présence potentielle de caractéristiques patrimoniales enfouies inconnues, tout en fournissant des exemples d'artéfacts et de structures possibles. Tout le personnel de construction sera tenu de signaler au superviseur de la construction tout matériau inhabituel déterré pendant les travaux de construction. Si l'on croit qu'il s'agit d'une ressource archéologique, le superviseur de la construction arrêtera immédiatement les travaux à proximité de la découverte et en avisera le gestionnaire de projet de SPAC. Si un élément d'importance archéologique et/ou historique est découvert pendant les travaux, les travaux dans la zone seront immédiatement interrompus et le gestionnaire de projet de SPAC sera contacté ainsi que les Services archéologiques de la province : Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse, Programme des lieux privilégiés, téléphone : 902 424-6475. Si les caractéristiques découvertes sont potentiellement liées aux communautés autochtones, le Bureau de négociation de KMK et l'Office des affaires L'nu en seront informés. Les travaux ne peuvent reprendre à proximité de la découverte qu'avec l'autorisation du gestionnaire de projet de SPAC et du superviseur de la construction, après l'approbation du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse. En cas de découverte de restes humains ou de preuves de sépulture, les travaux doivent immédiatement cesser et le gestionnaire de projet de SPAC et/ou le superviseur de la construction doivent communiquer immédiatement avec l'organisme d'application de la loi le plus proche. Éviter la perturbation du sol de la propriété à l'est (PID n° 30163331). Si une perturbation du sol s'avère nécessaire, un archéologue qualifié sera engagé pour identifier des mesures d'atténuation supplémentaires (p. ex. surveillance des travaux) afin d'éviter les impacts potentiels sur les ressources archéologiques.



<p>Composante valorisée : santé, conditions sociales ou économiques (intérêts autochtones)</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors du transport de matériaux et d'équipement. <i>Petite, réversible, immédiate, moyen terme, une fois.</i> Augmentation de la circulation de camions sur les routes et les autoroutes locales. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors des travaux de défrichage. <i>Petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors de la construction de la route. <i>Petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors de la construction du SEDD. <i>Petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors de l'exploitation. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, long terme, intermittente.</i> Offrir une option réalisable pour la gestion des sédiments dragués afin de soutenir l'industrie locale de la pêche. Importance : <i>long terme, régionale, continue; autres critères non applicables.</i> Impacts potentiels sur l'utilisation récréative, le tourisme et la santé humaine résultant d'impacts à l'extérieur du site. Importance : <i>modérée, réversible, locale, long terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Défaillance d'équipements, déversements accidentels ou événements graves non planifiés, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, moyen terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> L'accès au site doit être limité aux travailleurs autorisés seulement. Tout le personnel impliqué dans les activités et le contact avec les matières dangereuses doit être formé de manière adéquate et utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Les procédures de sécurité adéquates doivent être suivies pendant toute la durée du projet, conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Les employés recevront une formation en matière de protocoles de santé et de sécurité (p. ex. méthodes de travail sécuritaires, intervention en cas d'urgence). Les mesures décrites dans le plan de gestion et de surveillance du site seront mises en place pour réduire au minimum les impacts à l'extérieur du SEDD proposé pendant la phase d'exploitation. Elles comprendront des détails de conception visant à réduire au minimum les impacts sur la qualité du sol, des eaux superficielles et des eaux souterraines pendant toute la durée de vie du site. Installation d'une barrière verrouillable sur la route d'accès empruntée à partir du chemin Old Post. Les travaux de construction et d'exploitation du site (p. ex. l'élimination des sédiments, l'entretien du site, etc.) seront menés en dehors de la saison touristique, dans la mesure du possible. Des panneaux « Entrée interdite », « Défense de déposer des ordures » et « Chasse interdite » seront installés à côté de la barrière et aux limites du site. Les panneaux seront tous conformes aux normes et aux exigences du gouvernement du Canada. La revégétation des sols et sédiments exposés réduira les impacts visuels négatifs, la formation de poussières et l'érosion. En cas d'hydroensemencement, un mélange de semences indigènes sera utilisé. Des inspections seront effectuées régulièrement pour s'assurer que la ou les barrières d'accès, les clôtures et les panneaux sont en bon état et qu'il n'y a pas de dépôts non autorisés d'ordures, de déchets de construction ou d'autres débris au site. Lorsque des matériaux seront transportés sur le site à partir du PPB pendant les travaux de dragage, des panneaux de signalisation seront installés aux endroits appropriés sur l'autoroute 217, le chemin Sandy Cove et le chemin Old Post pour avertir les automobilistes que des camions entrent sur l'autoroute et que la circulation est ralentie. Tous les équipements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites ou les déversements de produits potentiellement dangereux ou toxiques, y compris le fluide hydraulique, le diesel, l'essence et d'autres produits pétroliers. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place.
<p>Composante valorisée : patrimoine physique et culturel</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exhumation de matériaux d'importance historique/culturelle lors des travaux de défrichage. Importance : <i>petite, réversible/irréversible, immédiate, court terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir une formation de sensibilisation au personnel du site portant sur la présence potentielle de caractéristiques patrimoniales enfouies inconnues, tout en fournissant des exemples d'artefacts et de structures possibles. Tout le personnel de construction sera tenu de signaler au superviseur de la construction tout matériau inhabituel détéré pendant les travaux de construction. Si l'on croit qu'il s'agit d'une ressource archéologique, le superviseur de la construction arrêtera immédiatement les travaux à proximité de la découverte et en avisera le gestionnaire de projet de SPAC.



<p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exhumation de matériaux d'importance historique/culturelle lors de la construction de la route. Importance : <i>petite, réversible/irréversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exhumation de matériaux d'importance historique/culturelle lors de la construction du SEDD. Importance : <i>petite, réversible/irréversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> Si un élément d'importance archéologique et/ou historique est découvert pendant les travaux, les travaux dans la zone seront immédiatement interrompus et le gestionnaire de projet de SPAC sera contacté ainsi que les Services archéologiques de la province : Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse, Programme des lieux privilégiés, téléphone : 902 424-6475. Les travaux ne peuvent reprendre à proximité de la découverte qu'avec l'autorisation du gestionnaire de projet de SPAC et du superviseur de la construction, après l'approbation du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse. En cas de découverte de restes humains ou de preuves de sépulture, les travaux doivent immédiatement cesser et le gestionnaire de projet de SPAC et/ou le superviseur de la construction doivent communiquer immédiatement avec l'organisme d'application de la loi le plus proche. Éviter la perturbation du sol de la propriété à l'est (PID n° 30163331). Si une perturbation du sol s'avère nécessaire, un archéologue qualifié sera engagé pour identifier des mesures d'atténuation supplémentaires (p. ex. surveillance des travaux) afin d'éviter les impacts potentiels sur les ressources archéologiques.
<p>Composante valorisée : santé, conditions sociales ou économiques</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors du transport de matériaux et d'équipement. <i>Petite, réversible, immédiate, moyen terme, une fois.</i> Augmentation de la circulation de camions sur les routes et les autoroutes locales. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> Usure accrue du chemin Old Post par le trafic lié au projet. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors des travaux de défrichage. <i>Petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors de la construction de la route. <i>Petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors de la construction du SEDD. <i>Petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques pour la sécurité lors de l'exploitation. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, long terme, intermittente.</i> Offrir une option réalisable pour la gestion des sédiments dragués afin de soutenir l'industrie locale de la pêche. Importance : <i>long terme, régionale, continue; autres critères non applicables.</i> Impacts potentiels sur l'utilisation récréative des terres locales, le tourisme et la santé humaine résultant d'impacts à l'extérieur du site. Importance : <i>modérée, réversible, locale, long terme, intermittente.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les conducteurs du projet respecteront les limites de vitesse recommandées et réduiront leur vitesse lorsque les conditions routières ne sont pas idéales (p. ex. chaussée glissante, faible luminosité, congestion routière, présence de piétons). L'usure et l'orniérage excessifs du chemin Old Post causés par les véhicules du projet seront réparés dès que possible après un usage intensif. L'accès au site doit être limité aux travailleurs autorisés seulement. Tout le personnel impliqué dans les activités et le contact avec les matières dangereuses doit être formé de manière adéquate et utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Les procédures de sécurité adéquates doivent être suivies pendant toute la durée du projet, conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Les employés recevront une formation en matière de protocoles de santé et de sécurité (p. ex. méthodes de travail sécuritaires, intervention en cas d'urgence). Les mesures décrites dans le plan de gestion et de surveillance du site seront mises en place pour réduire au minimum les impacts à l'extérieur du SEDD proposé pendant la phase d'exploitation. Elles comprendront des détails de conception visant à réduire au minimum les impacts sur la qualité du sol, des eaux superficielles et des eaux souterraines pendant toute la durée de vie du site. Installation d'une barrière verrouillable sur la route d'accès empruntée à partir du chemin Old Post. Les travaux de construction et d'exploitation du site (p. ex. l'élimination des sédiments, l'entretien du site, etc.) seront menés en dehors de la saison touristique, dans la mesure du possible. Des panneaux « Entrée interdite », « Défense de déposer des ordures » et « Chasse interdite » seront installés à côté de la barrière et aux limites du site. Les panneaux seront tous conformes aux normes et aux exigences du gouvernement du Canada. La revégétation des sols et sédiments exposés réduira les impacts visuels négatifs, la formation de poussières et l'érosion. En cas d'hydroensemencement, un mélange de semences indigènes sera utilisé.



<ul style="list-style-type: none"> La valeur des propriétés locales pourrait être affectée par l'utilisation industrielle des terrains. Importance : <i>modérée, réversible, locale, long terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Défaillance d'équipements, déversements accidentels ou événements graves non planifiés, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, moyen terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Des inspections seront effectuées régulièrement pour s'assurer que la ou les barrières d'accès, les clôtures et les panneaux sont en bon état et qu'il n'y a pas de dépôts non autorisés d'ordures, de déchets de construction ou d'autres débris au site. Lorsque des matériaux seront transportés sur le site à partir du PPB pendant les travaux de dragage, des panneaux de signalisation seront installés aux endroits appropriés sur l'autoroute 217, le chemin Sandy Cove et le chemin Old Post pour avertir les automobilistes que des camions entrent sur l'autoroute et que la circulation est ralentie. Les impacts sur la valeur des propriétés sont réduites au minimum puisque les propriétés adjacentes des environs sont actuellement utilisées pour la récolte sélective du bois. Les impacts liés au projet sur les résidences éloignées le long du chemin Old Post se limiteront à des périodes de circulation plus intense à court terme, et ce, pendant quelques semaines tous les trois à cinq ans. Les mesures d'atténuation des effets du transport et des perturbations sensorielles (air, bruit, vibrations) permettront d'atténuer l'impact potentiel sur la valeur des propriétés. Tous les équipements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites ou les déversements de produits potentiellement dangereux ou toxiques, y compris le fluide hydraulique, le diesel, l'essence et d'autres produits pétroliers. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place.
<p>Composante valorisée : qualité et caractéristiques de l'eau (marine, souterraine ou de surface)</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux entraînant l'exposition des sols nus peuvent accroître l'érosion et la sédimentation dans les eaux superficielles voisines (c.-à-d. les terres humides du site, la baie de St. Marys). Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux peuvent entraîner la présence de débris de construction ou de matières toxiques associées aux équipements de construction, telles que le carburant et les lubrifiants, qui affectent la qualité des eaux souterraines et/ou superficielles. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> Les travaux entraînant l'exposition des sols nus peuvent accroître l'érosion et la sédimentation dans les eaux superficielles voisines (c.-à-d. les terres humides du site, la baie de St. Marys). Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux peuvent entraîner la présence de débris de construction ou de matières toxiques associées aux équipements de construction, telles que le carburant et les lubrifiants, qui affectent la qualité des eaux souterraines et/ou 	<ul style="list-style-type: none"> Un plan de contrôle de l'érosion et des sédiments sera élaboré pour le site par l'entrepreneur et sera utilisé pendant les travaux de défrichage, de construction et d'exploitation afin de réduire au minimum les risques de sédimentation pour le milieu environnant. Veiller à ce que le matériel soit propre à son arrivée sur le site et à ce qu'il soit exempt de fuites de liquides, d'espèces envahissantes et de mauvaises herbes nuisibles. Aucun matériau de construction ou de remplissage ne peut être obtenu à partir d'un élément côtier, à savoir une plage, une dune ou une zone humide côtière. Laver, ravitailler et entretenir la machinerie et stocker le carburant et tous les autres matériaux destinés à la machinerie de manière à empêcher toute substance délétère de pénétrer dans l'eau. Ne pas effectuer de lavage d'équipement à moins de 30 mètres (zone tampon) d'un milieu humide, d'un cours d'eau ou de toute autre zone écologiquement fragile identifiée. Tout matériel de construction utilisé doit être propre et non toxique (c.-à-d. exempt de combustible, d'huile, de graisse et/ou de tout autre contaminant). Les matériaux et les débris de construction ne doivent pas se retrouver dans l'eau. Les conditions météorologiques doivent être évaluées quotidiennement afin de déterminer le risque de conditions météorologiques extrêmes dans les zones de projets. Éviter les travaux pendant les périodes où ECCC a émis un avertissement de pluie pour la zone de travaux. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place. Les équipes sur place doivent disposer d'un équipement de nettoyage d'urgence en cas de déversement, adéquat pour l'activité concernée et situé sur le site. Le matériel de lutte contre les déversements comprendra, au minimum, une trousse de lutte contre les déversements de 250 litres (c.-à-d. 55 gallons) contenant des articles pour empêcher un déversement de se répandre, des barrages, des coussins et des tapis absorbants, des gants de caoutchouc et des



<p>superficielles. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux entraînant l'exposition des sols nus peuvent accroître l'érosion et la sédimentation dans les eaux superficielles voisines (c.-à-d. les terres humides du site, la baie de St. Marys). Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rejets de contaminants, tels que les CPP (voir la liste à l'annexe D), dans le ou les cours d'eau avoisinants en cas de pluie et de ruissellement superficiel. Importance : <i>modérée, réversible, locale, long terme, intermittente.</i> Rejets de contaminants provenant de matériaux mis en tas dans les eaux souterraines. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, à long terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déversements de matières dangereuses dans le ou les cours d'eau avoisinants et/ou dans les eaux souterraines dus à une défaillance d'équipement, à des déversements accidentels ou à des événements graves non planifiés, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> 	<p>sacs de plastique jetables. Tous les déversements ou fuites doivent être rapidement contenus, nettoyés, et signalés au système de signalement des urgences environnementales accessible 24 heures sur 24 (1 800 565-1633).</p> <ul style="list-style-type: none"> Les zones boisées existantes le long de certaines parties des limites du site seront conservées. Les zones boisées et végétalisées de PID 30163331 constitueront un filtre naturel à long terme pour contrôler les ruissellements lors de la mise en place des sédiments dragués ainsi que lors des épisodes de pluie et des crues printanières. La conception de la cellule de confinement et l'élaboration du plan de gestion et de surveillance du terrain s'effectueront de manière à prévenir les impacts sur les eaux superficielles et les eaux souterraines à l'extérieur du site. La cellule de confinement sera revêtue d'une couche imperméable qui empêchera les lixiviats potentiellement contaminés par les sédiments dragués de migrer vers les eaux souterraines au fil du temps. Un tapis de drainage (c.-à-d. une couche perméable de roche/gravier) sera installé à la base de la berme dans le coin nord-est de la cellule recouverte pour permettre à l'eau de s'écouler à partir de la cellule et vers le réseau de fossés le long de la route d'accès. Un ponceau sera installé sous la route d'accès le long du côté est de la section recouverte de la cellule pour permettre à l'eau de s'écouler vers la baie St. Marys dans les zones végétalisées en aval et loin des utilisateurs potentiels d'eaux souterraines situés en amont. L'eau de la zone de confinement sera surveillée dans le cadre de la surveillance à long terme du site afin de s'assurer que les écoulements du site vers la baie de St. Marys sont conformes aux lignes directrices applicables. Les fossés entourant les routes d'accès et la zone de confinement seront conçus de manière à diriger les écoulements de surface propres autour du site et loin de celui-ci et à diriger les eaux chargées de sédiments vers des zones végétalisées à l'intérieur de la propriété. Éviter de placer des déblais de dragage à moins de 30 m d'un cours d'eau ou d'une terre humide, y compris la baie St. Marys. Un plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré et mis en œuvre pour surveiller les impacts potentiels à l'extérieur du site sur la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines. Si la surveillance révèle des problèmes potentiels, une approche de gestion adaptative (p. ex. enlèvement des matériaux, remise en état du site, etc.) sera suivie et des mesures d'atténuation supplémentaires seront mises en œuvre.
<p>Composante valorisée : milieux humides</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux de défrichage peuvent faire en sorte que des ruissellements pollués ou des matières toxiques associées aux équipements lourds, telles que le carburant et les lubrifiants, affectent la qualité des eaux souterraines et/ou superficielles dans les terres humides. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux de construction de la route d'accès peuvent faire en sorte que des ruissellements pollués ou des matières toxiques associées aux équipements lourds, telles que le carburant et les lubrifiants, affectent la qualité des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que le matériel soit propre à son arrivée sur le site et à ce qu'il soit exempt de fuites de liquides, d'espèces envahissantes et de mauvaises herbes nuisibles. Aucun matériau de construction ou de remplissage ne peut être obtenu à partir d'un élément côtier, à savoir une plage, une dune ou une zone humide côtière. Laver, ravitailler et entretenir la machinerie et stocker le carburant et tous les autres matériaux destinés à la machinerie de manière à empêcher toute substance délétère de pénétrer dans l'eau. Ne pas effectuer de lavage d'équipement à moins de 30 mètres (zone tampon) d'un milieu humide, d'un cours d'eau ou de toute autre zone écologiquement fragile identifiée. Tout matériel de construction utilisé doit être propre et non toxique (c.-à-d. exempt de combustible, d'huile, de graisse et/ou de tout autre contaminant). Un plan de contrôle de l'érosion et des sédiments sera élaboré pour le site afin de réduire au minimum les risques de sédimentation pour le milieu environnant. Les matériaux et les débris de construction ne doivent pas se retrouver dans l'eau.



<p>souterraines et/ou superficielles dans les terres humides. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i></p> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux de construction du SEDD peuvent entraîner la présence de débris ou de matières toxiques associées aux équipements de construction, telles que le carburant et les lubrifiants, qui affectent la qualité des eaux souterraines et/ou superficielles dans les terres humides. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rejets de contaminants et/ou augmentation de la sédimentation dans le ou les milieux humides avoisinants lors d'épisodes de pluie et de ruissellements superficiels. Importance : <i>petite, réversible, locale, long terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déversements de matières dangereuses dans le ou les milieux humides avoisinants dus à une défaillance d'équipement, à des déversements accidentels ou à des événements graves non prévus, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions météorologiques doivent être évaluées quotidiennement afin de déterminer le risque de conditions météorologiques extrêmes dans les zones de projets. Éviter les travaux pendant les périodes où ECCC a émis un avertissement de pluie pour la zone de travaux. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère. Les équipes sur place doivent disposer d'un équipement de nettoyage d'urgence en cas de déversement, adéquat pour l'activité concernée et situé sur le site. Le matériel de lutte contre les déversements comprendra, au minimum, une trousse de lutte contre les déversements de 250 litres (c.-à-d. 55 gallons) contenant des articles pour empêcher un déversement de se répandre, des barrages, des coussins et des tapis absorbants, des gants de caoutchouc et des sacs de plastique jetables. Tous les déversements ou fuites doivent être rapidement contenus, nettoyés, et signalés au système de signalement des urgences environnementales accessible 24 heures sur 24 (1 800 565-1633). Les zones boisées existantes le long de certaines parties des limites du site seront conservées. Les zones boisées et végétalisées de PID 30163331 constitueront un filtre naturel à long terme pour empêcher les ruissellements lors de la mise en place des sédiments dragués ainsi que lors des épisodes de pluie et des crues printanières. Une zone tampon d'au moins 30 m sera mise en place autour des terres humides du site. La conception de la cellule de confinement et l'élaboration du plan de gestion et de surveillance du terrain s'effectueront de manière à prévenir les impacts sur les eaux superficielles et les eaux souterraines à l'extérieur du site. La cellule de confinement sera revêtue d'une couche imperméable qui empêchera les eaux et les lixiviats des sédiments dragués de migrer vers les eaux souterraines au fil du temps. Les fossés entourant les routes d'accès et la zone de confinement seront conçus de manière à diriger les écoulements de surface propres autour du site et loin de celui-ci et à diriger les eaux chargées de sédiments vers des zones végétalisées à l'intérieur de la propriété. Tous les équipements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites ou les déversements de produits potentiellement dangereux ou toxiques, y compris le fluide hydraulique, le diesel, l'essence et d'autres produits pétroliers. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place.
<p>Composante valorisée : espèces terrestres et habitats</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Perturbation potentielle de la faune terrestre découlant de l'augmentation du trafic sur le site. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque de mortalité directe de la faune terrestre pendant les travaux de défrichage. Importance : <i>petite zone, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> L'élimination de la végétation peut entraîner une réduction de l'habitat de la faune terrestre. Importance : <i>petite zone, réversible, immédiate, long terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réduire au minimum la perturbation de toutes les espèces sur le site et dans les zones adjacentes pendant l'ensemble des travaux. Éliminer la nourriture et les autres types de déchets susceptibles d'attirer les espèces charognardes de manière appropriée. S'il n'existe aucun moyen d'élimination approprié sur le site, éliminer les déchets dans un emplacement approprié à l'extérieur du site. Toutes les machines seront bien assourdies et maintenues en bon fonctionnement et doivent être vérifiées périodiquement pour détecter toute fuite de lubrifiant ou de carburant. Veiller à ce que le matériel soit propre à son arrivée sur le site et à ce qu'il soit exempt de fuites de liquides, d'espèces envahissantes et de mauvaises herbes nuisibles.



<ul style="list-style-type: none"> Les travaux peuvent entraîner la présence de débris de construction ou de matières toxiques (associées aux équipements de construction telles que le carburant et les lubrifiants) qui affectent la qualité des sols et/ou des eaux superficielles et que les espèces terrestres peuvent ingérer et/ou avec lesquels elles peuvent entrer en contact. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> Perturbation potentielle de la faune terrestre pendant les travaux de construction. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux peuvent entraîner la présence de débris de construction ou de matières toxiques (associées aux équipements de construction telles que le carburant et les lubrifiants) qui affectent la qualité des sols et/ou des eaux superficielles et que les espèces terrestres peuvent ingérer et/ou avec lesquels elles peuvent entrer en contact. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> Perturbation potentielle de la faune terrestre pendant les travaux de construction. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation d'équipements lourds peut perturber temporairement les espèces sauvages terrestres. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déversements de matières dangereuses dus à une défaillance d'équipement, déversements accidentels ou événements graves non prévus, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Les déchets ou les divers matériaux inutilisés doivent être récupérés pour être soit évacués dans un établissement désigné, soit entreposés temporairement. En aucun cas, les déblais ne seront délibérément jetés dans l'environnement terrestre. Un plan de gestion et de surveillance du site qui décrira les mesures d'atténuation visant à réduire au minimum les interactions négatives avec la faune terrestre sera élaboré. Les observations relatives à l'utilisation du site par les espèces sauvages seront notées et des mesures d'atténuation supplémentaires pourront être mises en œuvre pour remédier aux effets négatifs potentiels, le cas échéant. Avant le début des travaux effectués sur place (tous les jours), une vérification de la présence d'espèces sauvages sera effectuée au moyen d'une inspection visuelle détaillée de la zone de travail et des environs immédiats. Toutes les activités, tous les véhicules et tous les matériaux seront limités à la zone de travail désignée. Afin de réduire le risque de mortalité directe des chauves-souris, les travaux de défrichage des arbres et de la végétation devront être évités pendant la période de pouponnage et de repos estival (de mai à août) et la saison de reproduction à l'automne (de septembre à octobre). Tous les équipements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites ou les déversements de produits potentiellement dangereux ou toxiques, y compris le fluide hydraulique, le diesel, l'essence et d'autres produits pétroliers. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place.
<p>Composante valorisée : espèces aquatiques et habitats</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rejets de contaminants (voir la liste à l'annexe D) dans le ou les cours d'eau avoisinants lors d'épisodes de pluie et de ruissellements superficiels, avec lesquels les espèces aquatiques peuvent entrer en contact direct et/ou qu'elles peuvent ingérer. Importance : <i>modérée, réversible, locale, moyen terme, intermittente.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Tout matériel de construction utilisé doit être propre et non toxique (c.-à-d. exempt de combustible, d'huile, de graisse et/ou de tout autre contaminant). Les matériaux et les débris de construction ne doivent pas se retrouver dans l'eau. Ne pas jeter les matériaux ou les déchets dans le milieu aquatique. Aucun matériau de construction ou de remplissage ne peut être obtenu à partir d'un élément côtier, à savoir une plage, une dune ou une zone humide côtière. La conception de la cellule de confinement et l'élaboration du plan de gestion et de surveillance du terrain s'effectueront de manière à prévenir les impacts sur les eaux superficielles et les eaux souterraines à l'extérieur du site. Des fossés périmétriques et des clôtures anti-érosion avec des barrages de retenue seront également construits pour contrôler la circulation des eaux superficielles du site. Les eaux de drainage des fossés s'écouleront vers un piège à sédiments constitué de bottes de foin standard enfoncées dans le sol avant d'atteindre l'océan. L'eau de la zone de confinement sera surveillée dans le cadre de la surveillance à long terme du site afin de s'assurer que les écoulements du site vers la baie de St. Mary's sont conformes aux lignes directrices applicables.



<ul style="list-style-type: none"> Risques inacceptables pour la vie aquatique si des lixiviats de sédiments contenant des contaminants, p. ex. des CPP (voir la liste à l'annexe D), migrent vers l'océan Atlantique. Importance : <i>modérée, réversible, locale, court terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déversements de matières dangereuses dans la ou les voies navigables avoisinantes dus à une défaillance d'équipement, à des déversements accidentels ou à des événements graves non prévus, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions météorologiques doivent être évaluées quotidiennement afin de déterminer le risque de conditions météorologiques extrêmes dans les zones de projets. Éviter les travaux pendant les périodes où ECCC a émis un avertissement de pluie pour la zone de travaux. Un plan de lutte contre l'érosion sera élaboré pour le site afin de réduire au minimum les risques de ruissellement vers l'environnement aquatique. Les équipes sur place doivent disposer d'un équipement de nettoyage d'urgence en cas de déversement, adéquat pour l'activité concernée et situé sur le site. Le matériel de lutte contre les déversements comprendra, au minimum, une trousse de lutte contre les déversements de 250 litres (c.-à-d. 55 gallons) contenant des articles pour empêcher un déversement de se répandre, des barrages, des coussins et des tapis absorbants, des gants de caoutchouc et des sacs de plastique jetables. Tous les déversements ou fuites doivent être rapidement contenus, nettoyés, et signalés au système de signalement des urgences environnementales accessible 24 heures sur 24 (1 800 565-1633). Un plan de gestion et de surveillance du site qui décrira les mesures d'atténuation visant à réduire au minimum les interactions négatives avec les espèces et les habitats aquatiques sera élaboré.
<p>Composante valorisée : sols terrestres</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux de défrichage peuvent avoir des incidences directes (p. ex. compactage, perte de terre végétale) ou libérer des matières toxiques associées aux équipements lourds, telles que le carburant et les lubrifiants, qui affectent le sol local. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux de construction de la route d'accès peuvent avoir des incidences directes (p. ex. compactage, perte de terre végétale) ou libérer des matières toxiques associées aux équipements lourds, telles que le carburant et les lubrifiants, qui affectent le sol local. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux de construction du SEDD peuvent avoir des incidences directes (p. ex. compactage, perte de terre végétale) ou libérer des matières toxiques associées aux équipements lourds, telles que le carburant et les lubrifiants, qui affectent le sol local. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les travaux, tels que l'élimination des rejets de drague, peuvent faire en sorte que des matières toxiques associées aux équipements de construction, telles que le carburant et les lubrifiants, ou des sédiments contaminés affectent le sol. Importance : <i>modérée, réversible, locale, long terme, intermittente.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire au minimum l'empreinte du projet et empêcher les déplacements de véhicules en dehors de la zone de construction délimitée. Mettre en tas la terre végétale séparément pour la réutiliser lors de la remise en état du site. Ne pas mélanger de terre végétale avec des matériaux provenant du sous-sol. Ne pas enterrer de débris ou de déchets sur le site. Tous les débris ou les déchets seront éliminés d'une manière approuvée par la province. Transporter des matières dangereuses et des déchets dangereux conformément à la <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i>. Éliminer les déversements de déblais lors de l'excavation, du chargement et du transport de déblais excavés. Les camions transportant les déblais excavés seront équipés de bennes étanches. Ne pas surcharger les camions transportant des déblais excavés. Maintenir les camions propres et exempts de boue, de saleté et d'autres matières étrangères. Protéger et arrimer le contenu pour éviter les déversements. Éviter le déversement potentiel du contenu et de toute matière étrangère sur les autoroutes, les routes et les routes d'accès utilisées pour les travaux. Nettoyer immédiatement les déversements au sol et les sols selon les directives de l'autorité compétente. Veiller à ce que le matériel soit propre à son arrivée sur le site et à ce qu'il soit exempt de boue ou de matières végétales afin d'éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Ne pas déverser de produits pétroliers ou toute autre substance délétère sur le sol. Faire preuve de diligence et prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les déversements et la contamination des sols de surface ou souterrains lors de la manipulation de produits pétroliers sur le chantier et pendant le ravitaillement en carburant et l'entretien des véhicules et des équipements. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place qui comprend au moins un équipement emballé de lutte contre les déversements de 250 litres pour le contrôle et le nettoyage des déversements.



<ul style="list-style-type: none"> Les concentrations de bore soluble dans l'eau chaude dans les sédiments peuvent avoir un impact négatif sur les plantes terrestres si elles sont rejetées dans les sols locaux. Importance : <i>modérée, réversible, long terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déversements de matières dangereuses dus à une défaillance d'équipement, déversements accidentels ou événements graves non prévus, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> En cas de déversement de produits pétroliers, avertir immédiatement le gestionnaire de projet de SPAC. Effectuer le nettoyage conformément à l'ensemble des règlements et procédures stipulés par l'autorité compétente. Les mesures décrites dans le plan de gestion et de surveillance du site seront mises en place pour réduire au minimum les incidences du SEDD proposé pendant la phase d'exploitation. Cela comprendra des détails de conception et un entretien pour réduire au minimum les impacts sur les sols et les habitats terrestres pendant toute la durée de vie du site, comme l'installation et l'entretien de membranes et de bermes appropriées pour les cellules d'enfouissement. La conception de la cellule de confinement et l'élaboration du plan de gestion et de surveillance du terrain s'effectueront de manière à prévenir les incidences potentielles sur les sols à l'extérieur du site. Si la surveillance révèle des problèmes potentiels, une approche de gestion adaptative sera suivie et des mesures d'atténuation supplémentaires (p. ex. élimination des déblais, remise en état du site, etc.) seront mises en œuvre.
<p>Composante valorisée : qualité de l'air</p>	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de machinerie lourde peut entraîner à court terme une augmentation des poussières et des émissions, y compris des gaz à effet de serre, pendant le transport des déblais et des équipements. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de machinerie lourde peut entraîner à court terme une augmentation des poussières et des émissions sur le site. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de machinerie lourde peut entraîner à court terme une augmentation des poussières et des émissions, y compris des gaz à effet de serre, sur le site. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de machinerie lourde peut entraîner à court terme une augmentation des poussières et des émissions, y compris des gaz à effet de serre, sur le site. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de machinerie lourde peut entraîner à court terme une augmentation des poussières et des émissions, y compris des gaz à effet de serre, sur le site. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déversements de matières dangereuses (volatiles) dus à une défaillance d'équipement, à des déversements accidentels ou à des événements graves non prévus, tels que des collisions. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Les véhicules et les machines du projet seront maintenus en bon état de fonctionnement, avec des silencieux et des équipements de réduction des émissions appropriés, tels que des convertisseurs catalytiques. Réduire les émissions d'aérocontaminants et de gaz à effet de serre grâce à une politique de lutte contre la marche au ralenti des véhicules. Dans la mesure du possible, les sédiments dragués seront mis en place sur le site avant les périodes de forte utilisation des terres avoisinantes par les résidents à temps plein et à temps partiel et par les touristes qui visitent la région. Un plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré afin de réduire au minimum les émissions. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place qui comprend au moins un équipement emballé de lutte contre les déversements de 250 litres pour le contrôle et le nettoyage des déversements. Les excès de poussière seront gérés par l'application d'eau. La surveillance des niveaux de poussière sera effectuée par le responsable des travaux de construction sur le site, qui accordera une attention particulière aux journées sèches avec des vents violents lorsque des travaux de terrassement importants sont en cours. Les tas de terre temporaires peuvent être couverts s'ils constituent une source importante de poussière. Les huiles usées ne doivent en aucun cas être utilisées pour éliminer la poussière. Réduire la vitesse des véhicules sur le site et le long de la partie non pavée du chemin Old Post afin de réduire au minimum la formation de poussières. Mettre en œuvre un protocole de résolution des plaintes afin de consigner les préoccupations des tiers concernant les incidences de la poussière et la manière dont le problème a été traité. Les plaintes reçues par les membres du personnel du projet seront immédiatement communiquées au gestionnaire de projet de SPAC et seront traitées dans les meilleurs délais. Les travaux du site ne seront pas menés lors des jours de vents violents si des problèmes relatifs à la poussière sont identifiés.



Composante valorisée : perturbations sensorielles (air/eau, bruit, odeurs et/ou vibrations)	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de camions de roulage pour le transport des sédiments et le transfert de gros équipements générera des bruits et des vibrations supplémentaires pour les résidents locaux le long des routes de transport. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Défrichage du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de machinerie lourde peut entraîner à court terme une augmentation des niveaux de bruit. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de machinerie lourde peut entraîner à court terme une augmentation des niveaux de bruit. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> Les travaux de construction peuvent générer du bruit et de la poussière. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de machinerie lourde peut entraîner à court terme une augmentation des niveaux de bruit. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> Bruit et poussière générés par les travaux de construction. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poussière visible à court terme générée par les sédiments séchés dans la cellule de confinement. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> Odeurs localement détectables à court terme générées par le contenu organique des sédiments dragués humides dans la cellule de confinement. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> L'utilisation de machinerie lourde peut entraîner à court terme une augmentation des niveaux de bruit. Importance : <i>petite, réversible, immédiate, court terme, intermittente.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déversements de matières dangereuses dus à une défaillance d'équipement, déversements accidentels ou événements graves non prévus, tels que des collisions. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Dans la mesure du possible, les travaux de construction et d'exploitation (mise en place de sédiments) seront planifiés de manière à éviter la haute saison touristique, avant les périodes d'utilisation plus intensive des terres avoisinantes par les résidents à temps plein et à temps partiel, ainsi que par les touristes visitant la région. Un plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré afin de réduire au minimum les bruits, les odeurs et les poussières. Les travaux de construction et d'exploitation doivent être exécutés pendant des heures convenues avec le gestionnaire du projet et à des moments acceptables pour les autorités locales afin d'atténuer les perturbations auxquelles les résidents sont exposés. <ul style="list-style-type: none"> Selon les lignes directrices du ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse (2005), les travaux effectués sur le site devraient l'être entre 7 h et 19 h. Les sédiments dragués pourront se végétaliser naturellement ou être hydroensemencés, en fonction du succès de la revégétalisation naturelle. La présence de végétation sur les déblais empêchera la formation de poussières poussées par le vent à long terme. Un protocole de résolution des plaintes sera disponible si les odeurs persistent, par exemple communiquer avec le bureau de secteur de PPB à Yarmouth. Des méthodes supplémentaires d'atténuation seront mises en place pour lutter contre les odeurs persistantes à l'extérieur du site (p. ex. matériaux de couverture, hydroensemencement, etc.). Au cours des travaux sur le site, le maintien d'une vitesse réduite sur le site et le long du chemin Old Post permettra de réduire la poussière produite par les véhicules. Des vitesses plus faibles réduiront également la nécessité d'utiliser les « freins à air » sur les camions. Élaborer un plan d'intervention à mettre en œuvre immédiatement en cas de déversement d'une substance délétère et avoir une trousse de matériels pour lutter contre les déversements sur place qui comprend au moins un équipement emballé de lutte contre les déversements de 250 litres pour le contrôle et le nettoyage des déversements. L'élimination des poussières par l'application d'eau devra être utilisée, lorsque cela est nécessaire. Le chargé de projet doit déterminer les endroits où l'eau doit être appliquée, la quantité d'eau à appliquer et les moments auxquels l'application doit être effectuée. Les huiles usées ne doivent en aucun cas être utilisées pour éliminer la poussière. Les travaux du site ne seront pas menés lors des jours de vents violents si des problèmes relatifs à la poussière sont identifiés.
Composante valorisée : paysage	
<p>Transport de matériaux et d'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun <p>Défrichage du site :</p>	<ul style="list-style-type: none"> La principale mesure d'atténuation des incidences potentielles sur le paysage visuel consiste à conserver les zones boisées existantes à l'intérieur de la propriété le long des limites du site pour faire en sorte que la zone de confinement soit le moins visible possible à partir des propriétés voisines ainsi que du chemin Old Post. On anticipe peu de points d'observation à partir desquels



<ul style="list-style-type: none">• La préparation du site modifiera l'apparence de la propriété. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction d'une route d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none">• La préparation du site modifiera l'apparence de la propriété. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Construction de cellules/zones de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none">• La préparation du site modifiera l'apparence de la propriété. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, court terme, une fois.</i> <p>Exploitation du SEDD :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'exploitation du site modifiera l'apparence de la propriété. Importance : <i>modérée, réversible, immédiate, long terme, continue.</i> <p>Accidents/défaillances :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aucun	<p>les travaux du projet seront visibles, voire aucun, car un terrain plus élevé se trouve à masquer le site pour les zones situées au sud et à l'ouest, où se trouvent la plupart des résidences voisines.</p> <ul style="list-style-type: none">• Des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes pourront se revégétaliser, ce qui réduira le contraste visuel de l'installation de confinement dans le paysage existant.• Les sédiments dragués mis en tas pourront également se revégétaliser entre les applications, ce qui pourrait assurer une certaine continuité visuelle avec la zone voisine.• Les sols exposés dans le cadre des travaux de construction pourront se revégétaliser naturellement; toutefois, l'hydroensemencement pourra être effectué dans les zones de grande visibilité ou dans les zones à fort potentiel d'érosion et de sédimentation afin de réduire au minimum la durée d'exposition du sol.• Le contrôle de l'accès au site par une clôture de sécurité et une barrière verrouillée empêchera les déversements illégaux sur le site.	
---	---	--



27. Description des effets environnementaux négatifs importants du projet (après avoir pris en compte l'application de mesures d'atténuation) :

Bien qu'il existe un potentiel d'effets environnementaux à court et moyen terme pendant le projet, avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées, aucun effet négatif important n'est prévu. Les effets résiduels comprendront des augmentations mineures du trafic de camions lourds pendant une période de deux à trois semaines, environ une fois tous les trois à cinq ans. Lorsque les contraintes opérationnelles du port le permettent, cette activité sera prévue en dehors de la haute saison touristique. Au cours de l'exploitation, l'installation de confinement déplacera temporairement une petite zone d'habitats terrestres, qui pourra se revégétaliser après la mise hors service du site. Aucun impact sur les eaux souterraines locales n'est prévu, mais un programme de surveillance proactive est planifié pour confirmer cette prévision. L'objectif principal du projet sera atteint en assurant un soutien continu à l'économie régionale de la pêche grâce à l'entretien des PPB au moyen du dragage.

28. Effets cumulatifs :

Les projets individuels et/ou leurs composantes peuvent causer des effets résiduels sur l'environnement qui sont considérés comme peu importants. Cependant, lorsqu'ils sont combinés aux effets d'autres composantes du projet ou d'autres projets et activités, ces effets peuvent devenir préoccupants puisqu'ils risquent d'entraîner un effet négatif cumulatif. Le Registre d'évaluation d'impact indique que le dragage et le remplacement du quai au PPB de Centreville sont en cours de réalisation (82994), ce qui constitue un autre projet proposé par le MPO-PPB. Le SEDD proposé dans ce document permettrait la livraison et la gestion de ces déblais dans une propriété située à proximité du quai.

Les deux propriétés de RBIF n° 27952 sont vacantes. Les observations faites au cours de l'EQR ont montré qu'il existe une structure résidentielle à proximité, du côté opposé du chemin Old Post, où se trouve un puits d'eau potable domestique foré et peut-être un puits creusé supplémentaire. L'EQR a également fait état de dépassements pour les métaux, le toluène et les hydrocarbures pétroliers totaux dans les sols et les eaux souterraines existant déjà sur le site.

Dans le passé, les projets achevés aux PPB de Sandy Cove East et de Centreville, ainsi que sur les propriétés voisines de PPB qui sont situées sur la péninsule de Digby, ont principalement porté sur l'exploitation générale et l'entretien d'un port de pêche commerciale actif, ainsi que sur le dragage d'entretien du chenal et du bassin pour maintenir/améliorer le port au service de l'industrie de la pêche commerciale.

Parmi les effets environnementaux résultant des projets de dragage d'entretien, on peut citer les suivants :

- l'altération de l'habitat des poissons;
- la mort potentielle d'espèces de poissons sessiles;
- la perturbation temporaire des espèces de poissons pélagiques;
- la perturbation temporaire de la faune et des oiseaux terrestres;
- la dégradation potentielle de la qualité des eaux marines;
- les impacts potentiels sur les sédiments/sols marins;
- la perturbation ou la destruction potentielle d'artéfacts d'importance culturelle;
- la réduction temporaire de la qualité de l'air (poussière et bruit) et l'augmentation des émissions dues aux équipements de construction, à la circulation automobile et aux navires de pêche.

La mise en œuvre adéquate des mesures d'atténuation a permis d'éviter les effets environnementaux importants résultant de ces projets antérieurs.

Tous les impacts potentiels sur l'environnement résultant de projets futurs seront évalués séparément dans le cadre de la LEI. Il est prévu que les futures activités de dragage des PPB liées à l'élimination sur les lieux du SEDD de Sandy Cove seront menées au cours d'années distinctes ou de manière séquentielle au cours de la même année pour éviter tout recoupement entre les effets directs. L'accumulation des sédiments au SEDD a été prévue dès la phase de conception et prise en compte dans le projet.

Le projet en cours d'évaluation ne devrait pas avoir d'effets négatifs cumulés importants, compte tenu des projets passés et des projets futurs potentiels. Aucun autre effet causé par les activités de construction proposées n'est prévu. Ces effets négatifs peuvent être évités grâce à une planification appropriée et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation efficaces.



29. Changements climatiques/développement durable :

La prise en compte des aspects liés aux changements climatiques dès les phases initiales de planification et de conception du projet permettra de faire face aux incidences potentielles pendant la construction et l'exploitation du SEDD.

Les effets des changements climatiques sur ce projet pourraient être causés par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements pluvio-hydrologiques. Ceux-ci risquent d'influencer le calendrier des travaux, d'endommager les équipements de construction et d'augmenter le risque de ruissellement et d'érosion. L'importance de ces effets devrait être faible à modérée, réversible, locale, à court terme et intermittente. Une planification et un suivi adéquats des avis météorologiques émis par ECCC et le respect des mesures de lutte contre l'érosion qui seront comprises dans le plan de gestion et de surveillance du site permettront d'atténuer ces impacts potentiels.

Le projet est également susceptible de contribuer aux changements climatiques, notamment en réduisant le stockage de carbone (c.-à-d. en enlevant des matériaux ligneux) ainsi qu'en augmentant les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre (GES) par le biais de différentes activités telles que l'approvisionnement en matériel, la formation de poussières et la combustion de combustibles fossiles. Les mesures d'atténuation identifiées à la section 26 ci-dessus permettront de réduire les impacts potentiels du projet en ce qui concerne la contribution aux changements climatiques.

30. Permis et autorisations associés à la *Loi sur les pêches*, à la *Loi sur les espèces en péril* ou à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et suivi général des mesures d'atténuation :

Un plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré et mis en œuvre afin de garantir l'efficacité des mesures d'atténuation élaborées pour ce projet et l'exactitude des prévisions de la présente évaluation. Une gestion adaptative sera mise en œuvre si les données de surveillance indiquent des dépassements quant aux effets prévus.

RÉFÉRENCES

31. Références :

Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes. (s.d.). Résumé du carré (19GK33). Tiré de : <https://www.mba-aom.ca/jsp/summaryform.jsp?squareID=19GK33&start=1&lang=fr>. Consulté le 9 juin 2022.

Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA). 2021. Rapport de données 6753 : Sandy Cove, N.-É. 15 janvier 2021.

COSEPAC, 2010. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la dégélie plombée, *Degelia plumbea*, au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 43 p.

GHD Limited. 2021. Draft: Phase I Environmental Site Assessment: Vacant Property, Old Post Road, Sandy Cove, Nova Scotia, PID 30269542. Bedford, Nouvelle-Écosse. Report No. 1, 11221953.

Important Bird Areas Canada. (s.d.). Visionneuse de carte. Tiré du site Internet d'IBA Canada : <https://www.ibacanada.com/mapviewer.jsp?lang=FR>. Consulté le 9 juin 2022.

Kennedy, G. W. 2014. Potential Surficial Aquifers for the Western Region of Nova Scotia. Nouvelle-Écosse. Ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables de la Nouvelle-Écosse. https://novascotia.ca/natr/meb/download/mg/ofm/html/ofm_2014-004.asp. Consulté en ligne le 30 mars 2022.

Kennedy, G. W. et J. Drage. 2008. Groundwater Regions Map of Nova Scotia. Ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables de la Nouvelle-Écosse. https://novascotia.ca/natr/meb/download/mg/ofm/html/ofm_2008-003.asp. Consulté en ligne le 30 mars 2022.



Kontak, D. J. et T. L. Webster. 2010. Bedrock Geology Map of Basaltic Rocks of the North Mountain Formation from Brier Island to Sandy Cove, Part of NTS Sheets 21A/05, 21B/01, 21B/08 and 21B/09, Digby County, Nova Scotia.

Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse. 2005. Guidelines for Environmental Noise Measurement and Assessment.

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Nouvelle-Écosse. (s.d.). Site Mapping Tool. Tiré de :
<https://novascotia.ca/fish/aquaculture/site-mapping-tool/>

Ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables de la Nouvelle-Écosse.
<https://novascotia.ca/natr/meb/geoscience-online/interactive-bedrock-geo-map.asp>. Consulté en ligne le 30 mars 2022.

Neily, P., S. Basquill, E. Quigley, K. Keys, 2017. Classification écologique des terres pour la Nouvelle-Écosse. Direction générale des ressources renouvelables, ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse. Rapport FOR 2017-13. 296 p.

Stantec Consulting Limited. 2022a. Draft – Qualitative Risk Assessment – Dredge Material Management Site Sandy Cove, Digby County, Nova Scotia PID 30269542 and 30163331. 31 mars 2022. Dartmouth, N.-É., Dossier n° 121417310.

Stantec Consulting Limited. 2022b. Archaeological Resource Impact Assessment (ARIA) at Sandy Cove East, Digby County, Nova Scotia (2022). 17 octobre 2022. Dartmouth, N.-É., dossier n° 121417558.

Stea, R., Conley, H. et Y. Brown. 1992. Surficial Geology of the Province of Nova Scotia. Ministère des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables de la Nouvelle-Écosse.
https://novascotia.ca/natr/meb/download/mg/map/htm/map_1992-003.asp. Consulté en ligne le 30 mars 2022.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. 2022. Sandy Cove DS. Accessible : <https://www.tbs-sct.gc.ca/dfrp-rbif/pn-nb/27952-fra.aspx>



CONCLUSION

32. Conclusion sur l'importance des effets environnementaux négatifs (sections 82-83) :

Le MPO-PPB a évalué le projet conformément à l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* de 2019. À la lumière de cette évaluation, le Ministère a déterminé que le projet ne devrait pas entraîner des effets nocifs importants pour l'environnement si des mesures d'atténuation sont appliquées, par conséquent le projet peut être mis à exécution avec les mesures d'atténuation décrites.

Préparé par : _____ **Date :** _____

Nom : Garrett Bell

Titre : Technologue en environnement supérieur, WSP E&I Canada Ltd.

Révisé par : _____ **Date :** _____

Nom : Scott Burley, M. Sc.

Titre : Spécialiste principal de l'environnement, SPAC

Approuvé par : _____ **Date :** _____

Nom : Steven Deveau, ing.

Titre : Ingénieur supérieur de projet, MPO-PPB



DÉCISION

33. Pêches et Océans Canada – Ports pour petits bateaux

- Le projet ne devrait pas entraîner d'effets nocifs importants pour l'environnement, et le MPO-PPB peut exercer ses attributions (pouvoir, tâche ou fonction).**
- La réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets nocifs importants pour l'environnement, et le MPO-PPB a décidé de ne pas exercer ses attributions (pouvoir, tâche ou fonction).**
- La réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets nocifs importants pour l'environnement, et le MPO-PPB demandera au gouverneur en conseil de déterminer si ces effets nocifs importants attribuables au projet désigné sont justifiés dans les circonstances.**

Approuvé par : _____

Date : _____

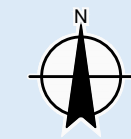
Nom : Steven Deveau, ing.

Titre : Ingénieur supérieur de projet, MPO-PPB



ANNEXE A

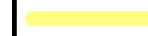
Figures



LEGEND:

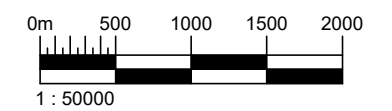


NOVA SCOTIA HIGHWAY ROUTE

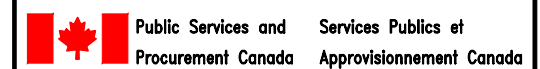


PROPOSED HAUL ROUTE(S)

SOURCES: BASEMAP(S) MODIFIED AFTER GEOGRATIS NTDB, MAPS 021A05, 021A12, 021B08, 021B09, 2013.
 INSET IMAGERY: BING IMAGERY; © 2022 MICROSOFT CORPORATION © 2022 MAXAR © CNES (2022) DISTRIBUTION AIRBUS DS.



CLIENT:



PROJECT: PROPOSED DREDGE MATERIAL MANAGEMENT SITE (DMMS) SANDY COVE, DIGBY COUNTY, NS

TITLE: HAUL ROUTE FROM CENTREVILLE TO DMMS

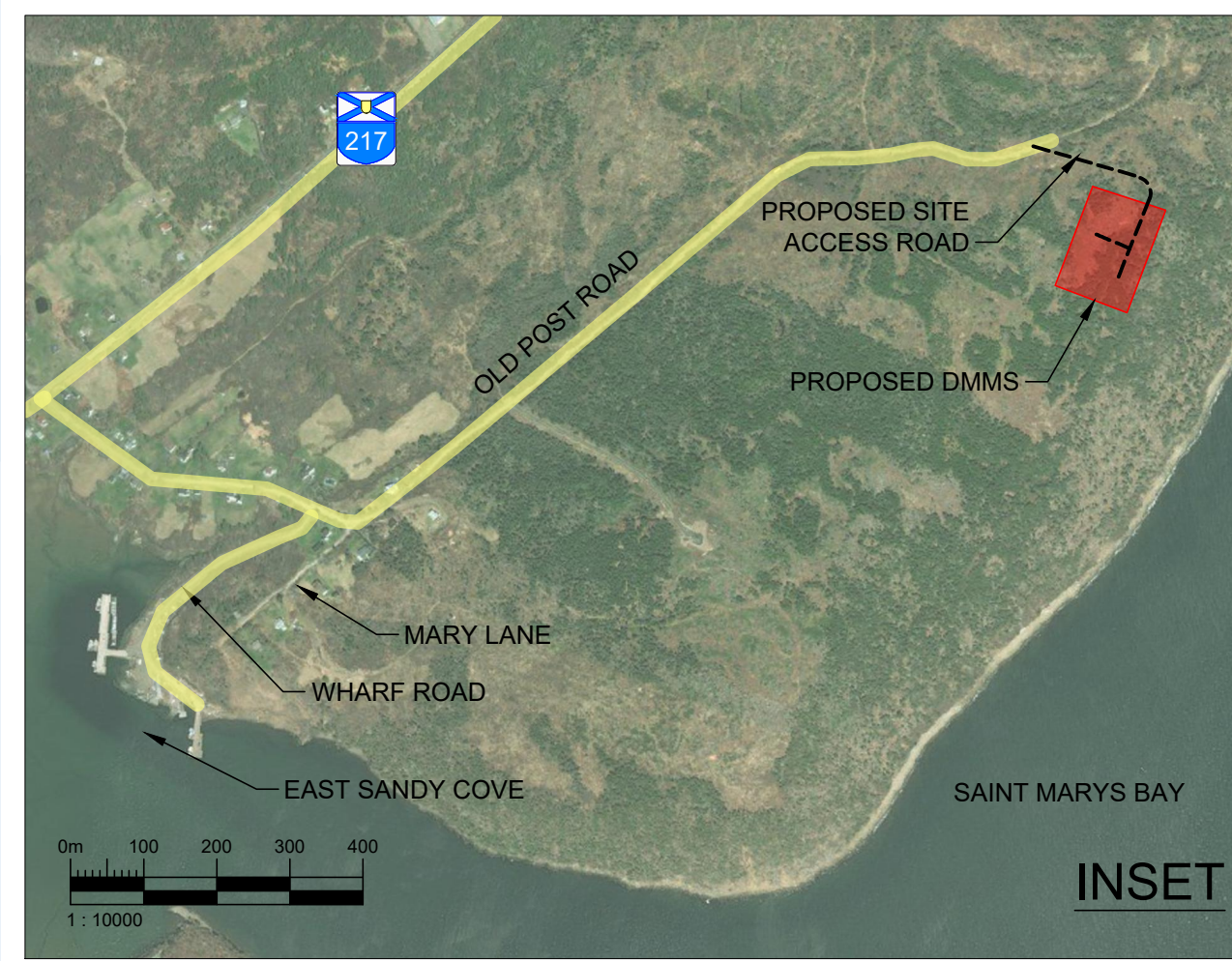
DWN BY: DM	DSG'ND BY: DM	CHK'D BY: JK	CHK'D (LEAD): CT
---------------	------------------	-----------------	---------------------

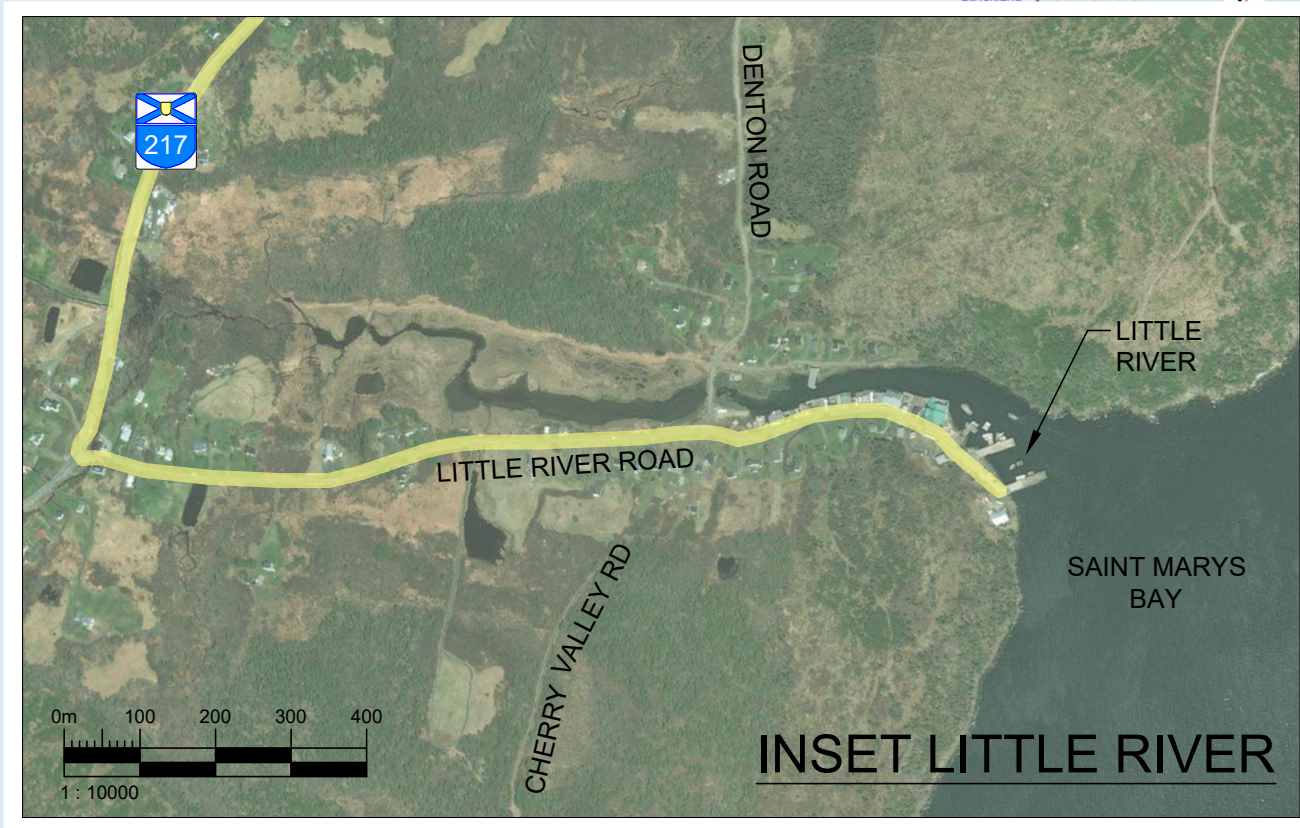
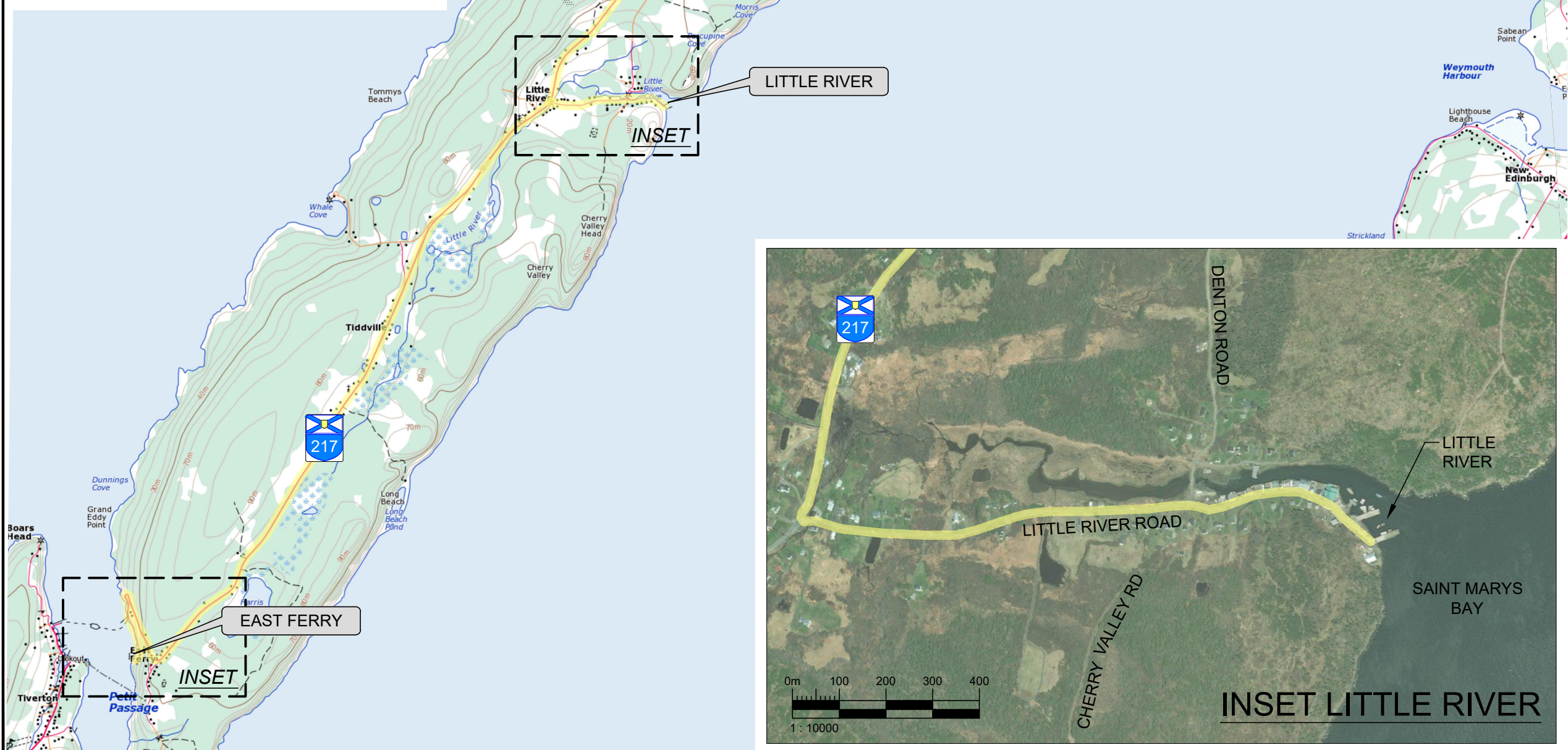
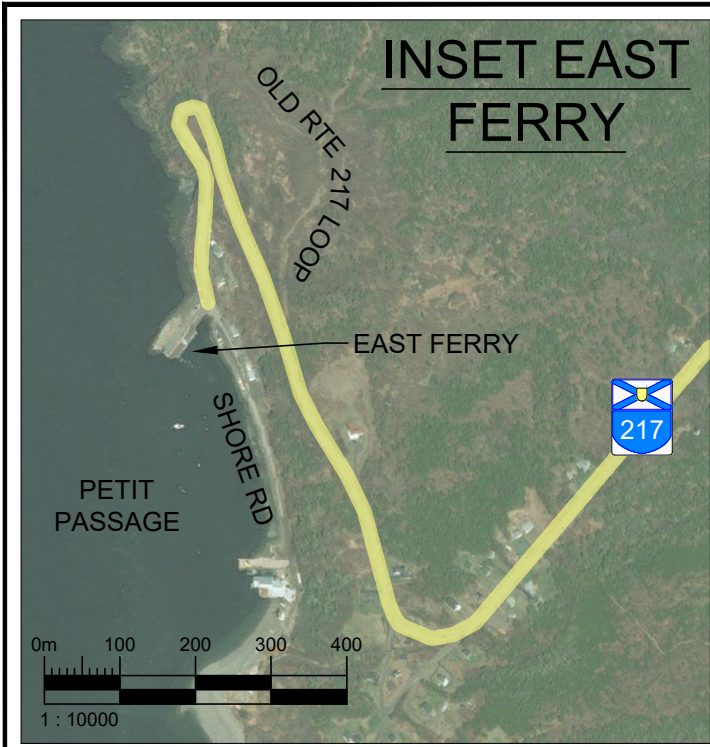
DATUM: NAD83	SCALE: AS SHOWN
-----------------	--------------------

PROJECTION: UTM ZONE 19 NORTH

PROJECT NO: TE221207	REV. NO: 1
-------------------------	---------------

REV. DATE: 2023/09/11	FIGURE NO: 1
--------------------------	-----------------





LEGEND:

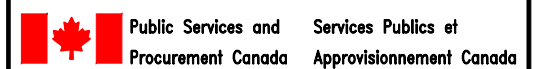


NOVA SCOTIA HIGHWAY ROUTE

PROPOSED HAUL ROUTE(S)

SOURCES: BASEMAP(S) MODIFIED AFTER GEOGRATIS NTDB, MAPS 021A05, 021A12, 021B08, 021B09, 2013.
 INSET IMAGERY: BING IMAGERY; © 2022 MICROSOFT CORPORATION © 2022 MAXAR © CNES (2022) DISTRIBUTION AIRBUS DS.

CLIENT:



PROJECT: PROPOSED DREDGE MATERIAL MANAGEMENT SITE (DMMS) SANDY COVE, DIGBY COUNTY, NS

TITLE: HAUL ROUTES FROM EAST FERRY AND LITTLE RIVER TO DMMS

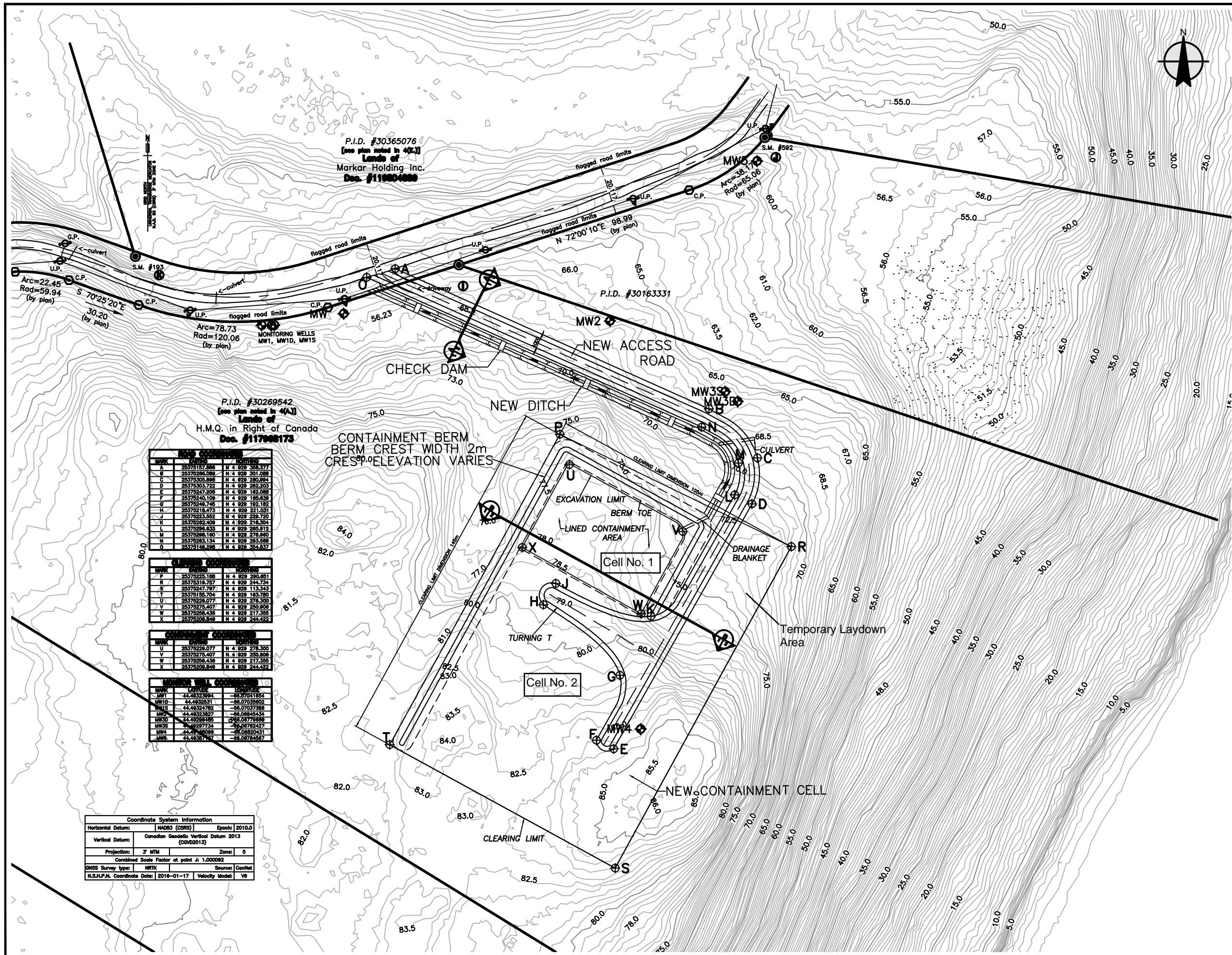
DWN BY: DM	DSG'ND BY: DM	CHK'D BY: JK	CHK'D (LEAD): CD
------------	---------------	--------------	------------------

DATUM: NAD83	SCALE: AS SHOWN
--------------	-----------------

PROJECTION: UTM ZONE 19 NORTH

PROJECT NO: TE221207	REV. NO: 1
----------------------	------------

REV. DATE: 2023/09/11	FIGURE NO: 2
-----------------------	--------------



P.I.D. #30365076
 (see plan noted in 4(A))
 Lands of
 Markar Holding Inc.
 Dec. #11990489

P.I.D. #30269542
 (see plan noted in 4(A))
 Lands of
 H.M.Q. in Right of Canada
 Dec. #117999173

MARK	Easting	Northing
A	2537517.288	N 4 929 354.377
B	25375286.089	N 4 929 301.088
C	25375305.898	N 4 929 280.894
D	25375303.722	N 4 929 282.203
E	25375247.208	N 4 929 182.088
F	25375240.109	N 4 929 188.439
G	25375249.745	N 4 929 182.182
H	25375218.475	N 4 929 221.031
J	25375223.592	N 4 929 228.720
K	25375262.409	N 4 929 218.304
L	25375236.633	N 4 929 263.812
M	25375298.180	N 4 929 278.860
N	25375283.134	N 4 929 283.588
O	25375148.298	N 4 929 354.837

MARK	Easting	Northing
P	25375225.198	N 4 929 290.851
R	25375318.787	N 4 929 244.734
S	25375277.797	N 4 929 113.343
T	25375158.704	N 4 929 163.780
U	25375228.077	N 4 929 278.300
V	25375273.407	N 4 929 259.808
W	25375268.436	N 4 929 217.356
X	25375200.849	N 4 929 244.422

MARK	Easting	Northing
U	25375228.077	N 4 929 278.300
V	25375273.407	N 4 929 259.808
W	25375268.436	N 4 929 217.356
X	25375200.849	N 4 929 244.422

MARK	Latitude	Longitude
MW1	44.48322984	-66.07011854
MW1D	44.4832831	-66.07035602
MW1S	44.48324782	-66.07037388
MW2	44.48323827	-66.06848434
MW3	44.48328488	-66.06779889
MW3S	44.48227734	-66.06782427
MW4	44.48380998	-66.06820431
MW5	44.48387187	-66.06784687

Coordinate System Information		
Horizontal Datum:	NAD83 (CSRS)	Epoch: 2010.0
Vertical Datum:	Canadian Geodetic Vertical Datum 2013 (CGVD2013)	
Projection:	3° MTM	Zone: 5
Combined Scale Factor at point J: 1.000092		
GNSS Survey type:	RTK	Source: CanNet
N.S.I.P.N. Coordinate Date:	2016-01-17	Velocity Model: V8

LEGEND:

CLIENT:

Public Services and Procurement Canada / Services Publics et Approvisionnement Canada

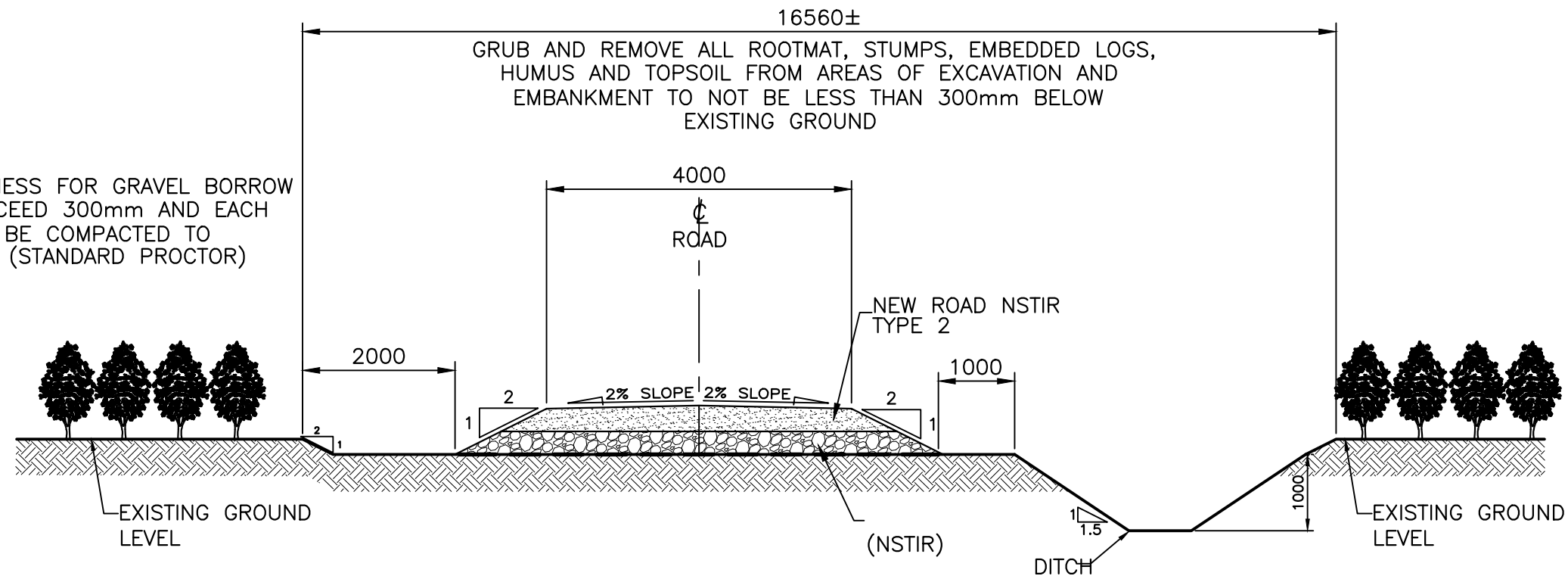
PROJECT: PROPOSED DREDGE MATERIAL MANAGEMENT SITE (DMMS) SANDY COVE, DIGBY COUNTY, NS

TITLE: CONCEPTUAL DESIGN PLAN

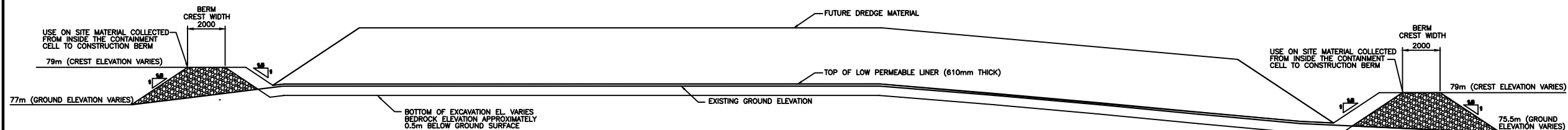
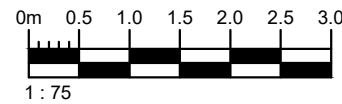
DWN BY: DM	DSG'ND BY: DM	CHK'D BY: JK	CHK'D (LEAD): CT
DATUM: NAD83 (CSRS)			SCALE: 1:1500
PROJECTION: MTM ZONE 5			
PROJECT NO: TE221207		REV. NO: 1	
REV. DATE: 2023/09/11		FIGURE NO: 3	

LEGEND:

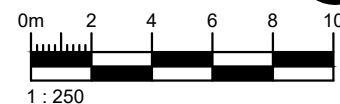
NOTE:
LIFT THICKNESS FOR GRAVEL BORROW NOT TO EXCEED 300mm AND EACH LIFT SHALL BE COMPACTED TO ASTM D698 (STANDARD PROCTOR)



ROAD CLEARING AND GRUBBING (A)



CONTAINMENT CELL (B)



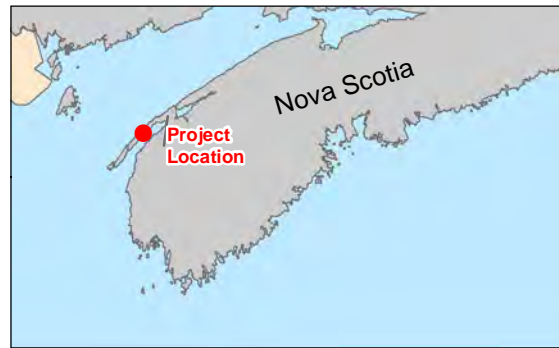
CLIENT:
Public Services and Procurement Canada / Services Publics et Approvisionnement Canada



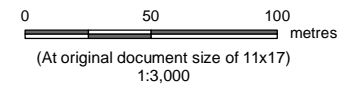
PROJECT: PROPOSED DREDGE MATERIAL MANAGEMENT SITE (DMMS) SANDY COVE, DIGBY COUNTY, NS

TITLE: CONCEPTUAL SECTION AND DETAILS

DWN BY: DM	DSGND BY: DM	CHK'D BY: JK	CHK'D (LEAD): CT
DATUM: NAD83 (CSRS)			SCALE: AS SHOWN
PROJECTION: MTM ZONE 5			
PROJECT NO: TE221207			REV. NO: 1
REV. DATE: 2023/09/11		FIGURE NO: 4	



- Project Location
- Top of Steep Embankment
- Wetland Buffer (15m)
- Mature Hardwood Forest
- Mature Mixed Forest
- Mature Softwood Forest
- Immature Softwood Forest
- Tall Shrub Thicket / Immature Mixed Forest
- Tall Shrub Dominated Slope Swamp
- Tall Shrub Dominated Basin Swamp
- Roads
- Watercourse
- Wetlands (NSDNR)
- Property Boundary



Project Location
Sandy Cove, Digby
Nova Scotia

Client/Project
Public Works & Government Services Canada
Qualitative Risk Assessment,
Sandy Cove DMMS

121417310-001

Figure No.
5

Title
Site Habitat

Notes
1. Coordinate System: NAD 1983 CSRS UTM Zone 20N
2. Data Sources:
3. Background: Source: Esri, Maxar, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

V:\1214\active\121417310\03_data\gis_cad\gis_mapping\mxd\report\ORA_Report\121417310-001_siteHabitat.mxd Revised: 2022-03-29 By: mblackwood



ANNEXE B

Résumés des données de l'Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes

Close this window

Print this window

Species list for square 19gk33 (number of entries returned: 53)

Region	Square	Species	Breeding Evidence				Point Counts			
			Max BE	Categ	#Sq	Atlasser Name	#PC	%PC	Abun	#Sq
16	19GK33	Wood Duck	H	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Green-winged Teal	FY	CONF	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Common Loon	P	PROB	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Double-crested Cormorant	H	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Turkey Vulture	T	PROB	1	Dwayne Sabine				
16	19GK33	Broad-winged Hawk	H	POSS	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Herring Gull	H	POSS	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Mourning Dove	S	POSS	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Downy Woodpecker	H	POSS	1	Becky S. Ellis				
16	19GK33	Northern Flicker	H	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Alder Flycatcher	T	PROB	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Eastern Kingbird	H	POSS	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Blue-headed Vireo	A	PROB	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Red-eyed Vireo	S	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Blue Jay	FY	CONF	1	Dwayne Sabine				
16	19GK33	American Crow	FY	CONF	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Common Raven	H	POSS	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Tree Swallow	H	POSS	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Barn Swallow	V	PROB	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Black-capped Chickadee	H	POSS	1	3 participants				
16	19GK33	Golden-crowned Kinglet	H	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Ruby-crowned Kinglet	H	POSS	1	Becky S. Ellis				
16	19GK33	Eastern Bluebird	P	PROB	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Veery	H	POSS	1	2 participants				
16	19GK33	Swainson's Thrush	H	POSS	1	3 participants				
16	19GK33	Hermit Thrush	H	POSS	1	2 participants				
16	19GK33	American Robin	CF	CONF	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Gray Catbird	S	POSS	1	Olivier Barden				

16	19GK33	European Starling	AE	CONF	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Cedar Waxwing	H	POSS	1	2 participants				
16	19GK33	Black-and-white Warbler	S	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Common Yellowthroat	FY	CONF	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	American Redstart	FY	CONF	1	Dwayne Sabine				
16	19GK33	Northern Parula	S	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Magnolia Warbler	S	POSS	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Yellow Warbler	S	POSS	1	3 participants				
16	19GK33	Chestnut-sided Warbler	S	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Black-throated Blue Warbler	S	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Yellow-rumped Warbler	S	POSS	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Black-throated Green Warbler	FY	CONF	1	2 participants				
16	19GK33	Chipping Sparrow	CF	CONF	1	Dwayne Sabine				
16	19GK33	Savannah Sparrow	S	POSS	1	Olivier Barden				
16	19GK33	Song Sparrow	FY	CONF	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Swamp Sparrow	A	PROB	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	White-throated Sparrow	A	PROB	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Dark-eyed Junco	S	POSS	1	2 participants				
16	19GK33	Northern Cardinal	FY	CONF	1	Dwayne Sabine				
16	19GK33	Indigo Bunting	FY	CONF	1	Dwayne Sabine				
16	19GK33	Red-winged Blackbird	FS	CONF	1	Eric L. Mills				
16	19GK33	Common Grackle	H	POSS	1	2 participants				
16	19GK33	Purple Finch	H	POSS	1	3 participants				
16	19GK33	American Goldfinch	P	PROB	1	2 participants				
16	19GK33	Evening Grosbeak	H	POSS	1	Olivier Barden				

Disclaimer: Data contained in these summaries are provisional data that have not necessarily been reviewed or edited, and may be subject to significant change. These data have been released for public interest only. If you wish to use the data in a publication, research or for any purpose, or would like information concerning the accuracy and appropriate uses of these data, read the [data use policy and request form](#), or contact the Atlas, at telephone: 1-866-528-5275, e-mail: atlasmaritimes@gmail.com. **These data are current as of 9 Jun 2022 .**



ANNEXE C

Résumé des commentaires du public

Résumé de la consultation publique

Titre du projet : Site proposé pour la gestion des matériaux de dragage, Sandy Cove, Digby (Nouvelle-Écosse)
Promoteur : Pêches et Océans Canada – Ports pour petits bateaux

Ce qui suit (**tableau 1**) présente un résumé des commentaires reçus au cours de la période de consultation publique (classés par sujet/élément de préoccupation). Il est important de noter que tous les commentaires publics reçus concernant le projet proposé ont été pris en compte lors de l'évaluation des effets environnementaux importants conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation d'impact*.

Tableau 1 : Résumé des préoccupations du public concernant le site de gestion des matériaux de dragage proposé à Sandy Cove, comté de Digby, Nouvelle-Écosse

Problème/préoccupation	Nombre de commentaires reçus	Commentaires traités dans SEED
<p>Impacts esthétiques potentiels et préoccupations liées à la conception du site, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none">• À quoi ressemblera le site ?• Préoccupations quant au fait que le site n'affectera pas la beauté naturelle de la région.• Préoccupations quant aux impacts sur les vues actuelles de l'eau et du paysage.	9	<ul style="list-style-type: none">• Une zone tampon entourée d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des propriétés environnantes et du chemin Old Post. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront conçues pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant.• Les sédiments de dragage seront déposés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes de la région, lorsque cela est possible.• Un plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré pour inclure des mesures visant à minimiser le bruit, les odeurs et la poussière.• Le plan de gestion et de surveillance du site intégrera des critères de conception pour réduire davantage les impacts visuels du site, tels que l'établissement d'une hauteur et d'une conception optimales des bermes, des mesures de revégétalisation et des mesures d'accès au site.

<p>Préoccupations liées à la proximité des zones communautaires/publiques/zones résidentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques potentiels pour la santé des résidences adjacentes et de la communauté de Sandy Cove. • Impacts sur la qualité de vie des résidences adjacentes et de la zone de visite touristique 	<p>10</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone tampon entourée d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des propriétés environnantes et du chemin Old Post. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront conçues pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant. • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3 ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif. • Les sédiments de dragage seront déposés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes de la région, lorsque cela est possible. • Les mesures décrites dans le plan de gestion et de surveillance du site seront établies pour minimiser les impacts hors site du site de gestion des matériaux de dragage proposé. Cela comprendra des procédures de conception visant à minimiser les impacts sur la qualité du sol, des eaux de surface et des eaux souterraines pendant la durée de vie du site, ainsi que des mesures d'atténuation pour répondre aux impacts potentiels sur la qualité de l'air associés aux odeurs, au bruit, à la poussière et aux émissions résultant des activités du site. • Un plan de surveillance des eaux souterraines sera mis en œuvre pour confirmer et surveiller les variations possibles dans le temps des conditions de qualité des eaux souterraines sur le site suite aux activités d'élimination des sédiments. Si la surveillance révèle des problèmes potentiels, une approche de gestion adaptative (par exemple, enlèvement de matériaux, assainissement du site, traitement du sol) sera suivie et des mesures d'atténuation supplémentaires seront mises en œuvre.
<p>Préoccupations liées à l'augmentation de la circulation des camions et à l'état des routes, notamment :</p>	<p>21</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3

<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations liées aux impacts de la circulation des camions dans le village de Sandy Cove • Dommages à la route déjà mal entretenue • Possibilité de créer des dégâts sur les routes lors du transport de matériaux humides • La vitesse des véhicules circulant sur des routes étroites pose des problèmes de sécurité. • Préoccupations liées à l'entretien/à la gestion à long terme du chemin Old Post. • Préoccupations de sécurité concernant les piétons et les enfants présents sur les routes locales • Problèmes de sécurité liés à la circulation des camions en conflit avec l'utilisation publique d'Old Post Road comme sentier de randonnée. 		<p>ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En moyenne, les activités de dragage nécessiteraient environ 80 chargements de camions sur une période de 2 à 3 semaines à une fréquence prévue de tous les 2 à 3 ans. Lors de projets de dragage plus importants, ce délai peut augmenter jusqu'à 4 à 6 semaines, en fonction de la quantité réelle. Ces événements se produiraient cependant à une fréquence beaucoup plus faible (en moyenne tous les 10 ans ou plus). • Pendant le transport du matériel vers le site, des panneaux seront placés aux endroits appropriés sur l'autoroute 217, le chemin Sandy Cove et le chemin Old Post pour avertir les automobilistes et les piétons des camions entrant sur l'autoroute et des véhicules lents. • Des procédures de manutention appropriées seront en place (par exemple, utiliser des boîtes étanches, ne pas trop remplir les charges, etc.) pendant le dragage et transport to the site to minimize spills of material onto the local roads.
<p>Contamination potentielle du sol, des eaux de surface, des eaux souterraines et des puits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures sont en place pour garantir que les puits environnants ne seront pas contaminés/impactés • Comment les eaux souterraines seront-elles surveillées • Préoccupations liées aux déversements de matériaux provenant des camions dans l'eau douce et les puits • Préoccupations concernant les contaminants potentiels présents dans le matériau 	<p>13</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La cellule de confinement sera construite et le plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré pour éviter les impacts sur les eaux de surface et les eaux souterraines hors site. Dans le cadre du plan de gestion et de surveillance du site, un programme de surveillance à long terme sera élaboré pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et garantir que les impacts hors site sont évités. • Les bermes des cellules de confinement seront recouvertes d'une couche imperméable qui empêchera l'eau et le lixiviat des sédiments dragués de migrer vers les eaux souterraines au fil du temps. Les fossés entourant la route d'accès et les cellules/zones de confinement géreront le débit d'eau afin d'éloigner l'écoulement de surface des propriétés adjacentes. • Le plan de surveillance des eaux souterraines sera mis en œuvre pour confirmer et surveiller les variations possibles de la qualité des eaux souterraines au fil du temps suite aux activités d'élimination des sédiments.

		<p>Si la surveillance révèle des problèmes potentiels, une approche de gestion adaptative (par exemple, enlèvement de matériaux, restauration du site, etc.) sera suivie et des mesures d'atténuation supplémentaires seront mises en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques exemplaires de gestion et des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour prévenir les rejets de matières contaminées et les déversements (par exemple, entretien et utilisation appropriés de l'équipement sur place), et des mesures d'intervention seront élaborées en cas d'accident/de dysfonctionnement.
<p>Préoccupations liées au calendrier et à l'étendue des consultations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations concernant le calendrier de la consultation publique • Préoccupations concernant la portée de la consultation publique (c'est-à-dire préoccupations quant à savoir qui a reçu des lettres et qui ne l'a pas reçu) • Demandes de prolongation de la période de commentaires publics • Préoccupations quant aux raisons pour lesquelles une consultation publique n'a pas été lancée avant l'achat d'une propriété. 	11	<p>En vertu de l'article 82 de la LEI, le MPO-PPB doit déterminer si le DMMS proposé est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Pour aider à éclairer cette décision, les consultations suivantes ont été réalisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet publié au Registre canadien d'évaluation d'impact le 25 janvier 2022 pour commentaires du public. • Des lettres de notification (préparées dans les deux langues officielles) ont été envoyées par la poste à 25 propriétaires fonciers situés le long du chemin Sandy Cove et du chemin Old Post le 25 janvier 2022. • Des avis ont été publiés dans le Chronicle Herald et Le Courier de la Nouvelle-Écosse, informant le public du projet le 25 février 2022. • À la suite des premiers commentaires reçus de la communauté, une réunion publique a eu lieu à la caserne de pompiers de North Shore & District le 1er mars 2022. La réunion était également accessible virtuellement.
<p>Préoccupations liées aux odeurs, au bruit et aux émissions atmosphériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations liées à la façon dont les odeurs seront gérées • Combien de temps les odeurs persisteront-elles ? • Préoccupations liées au bruit et à la poussière provenant de la circulation des camions et des opérations du site 	3	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible, les sédiments de dragage seront déposés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes de la région. • Un plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré pour minimiser le bruit, les odeurs et la poussière.

		<ul style="list-style-type: none"> • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3 ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif. • En moyenne, les activités de dragage nécessiteraient environ 80 chargements de camions sur une période de 2 à 3 semaines à une fréquence prévue de tous les 2 à 3 ans. Lors de projets de dragage plus importants, ce délai peut augmenter jusqu'à 4 à 6 semaines, en fonction de la quantité réelle. Ces événements se produiraient cependant à une fréquence beaucoup plus faible (en moyenne tous les 10 ans ou plus). • Les équipements lourds sur place seront limités au temps nécessaire à l'épandage du matériau. • Les activités de construction seront menées pendant les heures convenues avec le chef de projet et à des heures acceptables par les autorités locales afin d'atténuer les perturbations pour les résidents. • La suppression de la poussière par l'application d'eau sera utilisée lorsque nécessaire. Les huiles usagées ne doivent en aucun cas être utilisées pour contrôler la poussière. • Il est prévu qu'en raison du contenu organique des matériaux, des odeurs devraient se produire pendant le placement des matériaux de dragage sur le site et immédiatement après, puis persister pendant une courte période après la fin du placement. Si les odeurs persistent, des méthodes seront établies pour traiter les odeurs, la poussière et le bruit provenant des activités du site (c'est-à-dire contacter le bureau régional de PPB à Yarmouth). Des mesures d'atténuation supplémentaires peuvent être utilisées (par exemple, matériau de couverture, hydroensemencement, etc.).
Impacts négatifs potentiels sur la valeur des propriétés dans la région	4	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone tampon entourée d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des propriétés environnantes et du chemin Old Post. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront

		<p>conçues pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les impacts potentiels sur les facteurs socio-économiques tels que le tourisme, les loisirs et les impacts sur les propriétés résidentielles environnantes ont été évalués au cours du processus d'évaluation d'impact dans le contexte de la manière dont les effets potentiels hors site sur l'environnement résultant du projet peuvent avoir un impact sur ces facteurs (tourisme), , loisirs, etc.). • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3 ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif. • Les mesures d'atténuation du site élaborées au cours de l'évaluation d'impact ainsi que le plan de gestion et de surveillance du site associé aborderont également les impacts potentiels hors site qui pourraient avoir un impact sur la valeur des propriétés environnantes.
<p>Préoccupations liées aux options alternatives envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions concernant les raisons pour lesquelles le site proposé a été sélectionné • Questions concernant les autres options envisagées • Questions concernant les raisons pour lesquelles l'immersion en mer n'est pas une option pour ce matériau. 	<p>9</p>	<p>Plusieurs options d'élimination alternatives ont été évaluées en fonction de facteurs environnementaux, techniques et économiques lors de la détermination de l'option privilégiée pour la gestion des sédiments de dragage résultant du dragage d'entretien dans les ports de Digby Neck :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Élimination sur des propriétés privées</u> – Historiquement, les sédiments dragués de Centreville et d'autres ports locaux ont été transportés et évacués sur diverses propriétés privées situées à proximité du port. En Nouvelle-Écosse, le MPO est soumis aux réglementations et normes provinciales établies en 2013-2014 en ce qui concerne l'élimination des matériaux de dragage provenant des bassins et des chenaux portuaires qui ne permettent plus l'élimination sur des terres privées. Par conséquent, cette option n'est plus disponible car elle ne respecte pas la législation provinciale. • <u>Élimination en mer</u> – L'immersion en mer (DAS) est réglementée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) en vertu de l'annexe 6 de

		<p>la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), 1999. Pour être adapté au DAS et conformément aux conditions du permis, le le matériau doit répondre à des critères spécifiques en ce qui concerne les propriétés physiques et chimiques, qui sont vérifiées par des échantillonnages périodiques et des tests analytiques. Les résultats des échantillons ont indiqué que la composition physique et chimique des sédiments pourrait ne pas répondre aux critères de permis, et que les coûts associés à l'obtention des permis requis sont prohibitifs étant donné les volumes de dragage relativement faibles. Le rejet en mer n'est donc pas une option viable pour les matériaux issus du dragage d'entretien des PPB voisins.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des propriétés alternatives ont été prises en compte lors de la sélection du site de gestion des matériaux de dragage proposé. Le site de Sandy Cove a toutefois été choisi en raison de son emplacement centralisé au sein de Digby Neck, de sa disponibilité à l'achat, de son emplacement le long de la côte et de sa topographie en aval des propriétés résidentielles. • L'établissement d'un site de gestion des matériaux de dragage sur la propriété située à Sandy Cove, dans le comté de Digby, en Nouvelle-Écosse, a été déterminé comme étant l'option la plus réalisable pour gérer les sédiments de dragage résultant du dragage d'entretien au PPB situé à Digby Neck. Cette option entraînerait des distances de camionnage relativement plus courtes, offrant des avantages environnementaux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de bruit et de poussière, ainsi que des avantages économiques liés à la réduction des coûts de camionnage. Le site offrira également une flexibilité en termes d'option de gestion des matériaux de dragage pour permettre le dragage pendant les périodes sensibles (par exemple, après une tempête) où l'accès au port peut être entravé par les sédiments accumulés et nécessiterait un dragage immédiat.
Préoccupations liées aux impacts sur les aspects socioéconomiques, touristiques et récréatifs :	12	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone tampon entourée d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des

<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux résidents saisonniers pourraient être affectés négativement par le projet. • La région est un lieu touristique populaire • Old Post Road est un sentier de randonnée et de marche populaire et est utilisé pour accéder au sentier de randonnée TR Falls. • Préoccupations liées aux impacts potentiels des opérations du site sur le sentier de randonnée TR Falls. 		<p>propriétés environnantes et du chemin Old Post. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront conçues pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3 ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif. • Dans la mesure du possible, les sédiments de dragage seront déposés sur le site en dehors des périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes visitant la zone. • Les mesures décrites dans le plan de gestion et de surveillance du site seront établies pour minimiser les impacts hors site du site de gestion des matériaux de dragage proposé. Cela comprendra des procédures de conception visant à minimiser les impacts sur la qualité du sol, des eaux de surface et des eaux souterraines pendant la durée de vie du site, ainsi que des mesures d'atténuation pour répondre aux impacts potentiels sur la qualité de l'air associés aux odeurs, au bruit, à la poussière et aux émissions résultant des activités du site.
<p>Préoccupations concernant l'élimination potentielle de matériaux autres que les sédiments provenant du PPB de Sandy Cove, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations d'où proviendront les matériaux • Préoccupations concernant d'autres matériaux potentiellement apportés sur le site (par exemple, déchets, déchets de construction, etc.) 	<p>4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le but du site de gestion des matériaux de dragage proposé est de recevoir et de gérer les sédiments provenant des activités de dragage d'entretien menées au port pour petits bateaux situé sur Digby Neck et n'est pas destiné à recevoir des déchets provenant d'autres sources. • Le plan de gestion et de surveillance du site comprendra des mesures pour dissuader et empêcher l'élimination non autorisée de matériaux sur le site, qui seront réalisées grâce à des mesures telles que l'installation de panneaux de signalisation, la restriction de l'accès au site, la surveillance de l'élimination non autorisée de matériaux, etc.



ANNEXE D

Produits chimiques potentiellement préoccupants

Produits chimiques potentiellement préoccupants

Sédiment en vrac	Lixiviat de sédiments
Benzène	<i>Anthracène</i>
<i>Fraction d'hydrocarbures pétroliers F3</i>	<i>Benzo(a)anthracène</i>
Indice de risque additif de cancer (IACR) pour les HTAP	<i>Floranthène</i>
<i>Benzo(a)anthracène</i>	<i>Phénanthrène</i>
<i>Benzo(a)pyrène</i>	<i>Pyrène</i>
Benzo(b+j+k)fluoranthène	<i>Aluminium</i>
<i>Dibenzo(a,h)anthracène</i>	<i>Arsenic</i>
<i>Indéno(1,2,3-cd)pyrène</i>	<i>Baryum</i>
<i>Naphtaline</i>	<i>Bore</i>
<i>Phénanthrène</i>	<i>Chrome</i>
Aluminium	<i>Cobalt</i>
Arsenic	<i>Cuivre</i>
<i>Cuivre</i>	<i>Fer</i>
Fer	<i>Plomb</i>
Plomb	<i>Manganèse</i>
<i>Molybdène</i>	<i>Sélénium</i>
<i>Sélénium</i>	<i>Vanadium</i>
<i>Étain</i>	<i>Zinc</i>
Vanadium	
<i>Zinc</i>	
<i>Bore soluble dans l'eau chaude</i>	
<i>Ration d'absorption du sodium (DAS)</i>	
<i>Conductivité électrique</i>	

Remarque : Les COPC en italique dépassent les lignes directrices pour la vie aquatique.

Eaux souterraines
<i>Toluène</i>
<i>TPH modifié</i>
<i>Aluminium</i>
<i>Béryllium</i>
<i>Cadmium</i>
<i>Cobalt</i>
<i>Cuivre</i>
<i>Fer</i>
<i>Manganèse</i>
<i>Nickel</i>
<i>Vanadium</i>

Remarque : Les COPC en italique dépassent les lignes directrices pour la vie aquatique.

Source : Stantec Consulting Limitée. 2022a. Ébauche – Évaluation qualitative des risques – Site de gestion des matériaux de dragage Sandy Cove, comté de Digby, Nouvelle-Écosse NID 30269542 et 30163331. 31 mars 2022. Dartmouth, Nouvelle-Écosse, dossier n° 121417310.